

République Centrafricaine : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, demande d'augmentation du niveau d'accès, et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République Centrafricaine

Dans le cadre de la Deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, demande d'augmentation du niveau d'accès, et examen des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la Deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, demande d'augmentation du niveau d'accès, et examen des assurances de financement établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 20 mars 2008 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 juin 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Analyse de viabilité de la dette.
- Annexe d'information.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 18 juin 2008, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République Centrafricaine.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités centrafricaines au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités centrafricaines*
Protocole d'accord technique*

*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, demande d'augmentation du niveau d'accès et examen des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Hugh Bredenkamp et Mark Plant

4 juin 2008

Relations avec le FMI :	Un accord triennal au titre de la FRPC, portant sur un montant équivalant à 36,2 millions de DTS (65 % de la quote-part), a été approuvé en décembre. La première revue de cet accord a été achevée en septembre 2007, date à laquelle la République centrafricaine (RCA) est parvenue au point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Dès réception d'assurances de financement suffisantes, le FMI a décaissé une aide intérimaire de 3,467 millions de DTS au titre de l'initiative PPTE en janvier 2008.
Entretiens de la mission :	Les résultats obtenus en 2007 dans le cadre du programme ont été satisfaisants. Des ententes se sont dégagées sur les critères de réalisation quantitatifs et structurels pour 2008. Les autorités ont demandé une augmentation du niveau d'accès correspondant à 15 % de la quote-part pour amortir le choc sur les prix internationaux du pétrole. Un montant de 8,67 millions de DTS sera mis à la disposition du pays dès achèvement de la présente revue.
Composition de la mission :	M. Petri (chef de mission), M ^{me} Schumacher, M. Kinoshita et M. Hitakatsu (tous du Département Afrique). La mission a bénéficié du concours de M. Ntamatungiro (représentant résident).
Lieu et dates de la mission :	Bangui, 6–20 mars 2008
Interlocuteurs :	Le Général Bozizé, Président de la République; M. Touadéra, Premier Ministre; M. Bizot, Ministre des finances et du budget; M. Maliko, Ministre d'État à l'économie et au plan; Mme Limbio, Directrice nationale de la BEAC (par intérim) et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que les représentants de la société civile, de bailleurs de fonds et des milieux d'affaires.

Table des matières

Page

Acronymes	4
Résumé analytique	5
I. Introduction	7
II. Évolution récente de l'économie.....	7
A. Résultats économiques en 2007	7
B. Résultats du programme en 2007	9
III. Perspectives et politiques pour 2008.....	13
A. Programme budgétaire	15
B. Secteur pétrolier et autres réformes structurelles	16
C. Suivi et financement du programme	18
IV. Évaluation par les services du FMI	20
Tableaux du texte	
1. Critères de réalisation et repères quantitatifs dans le cadre de l'accord FRPC, 2007 ..	12
2. Application de la conditionnalité structurelle, 2007	13
3. Révisions apportées au programme budgétaire, 2006–09	16
4. Changements apportés aux éléments quantitatifs du programme.....	19
Graphiques	
1. Évolution de la croissance et de l'inflation, 2003–07	8
2. Évolutions extérieure et monétaire, 2003–07	9
3. Évolution des recettes et des dépenses, 2003–07.....	10
4. Évolution du solde budgétaire et de la dette, 2003–07	10
5. Cadre macroéconomique, 2004–13	14
I.1. Hypothèses macroéconomiques à long terme.....	30
I.2. Ratios de vulnérabilité externe.....	31
I.3. Indicateurs de la dette publique, divers scénarios, 2008–28.....	32

Tableaux

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–13	22
2.	Opérations de l'administration centrale, 2004–13.....	23
3.	Opérations de l'administration centrale, 2004–13.....	24
4.	Balance des paiements, 2004–13	25
5.	Situation monétaire, 2004–08	26
6.	Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord FRPC de trois ans	27
7.	Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006–17	28

Appendices

I.	Analyse de viabilité de la dette (mise à jour).....	29
II.	Lettre d'Intention.....	35
	Pièces jointes	
I.	Mémorandum de politique économique et financières.....	37
II.	Protocole d'accord technique.....	55

Tableaux des appendices

I.1.	Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005–28.....	33
I.2.	Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005–28	34
II.1.	Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, 2008.....	53
II.2.	Conditionnalité structurelle, 2008.....	54

ACRONYMES

BAfD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
AVD	Analyse de viabilité de la dette
EITI	Initiative pour la transparence des industries extractives
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
MPEF	Mémoire de politique économique et financière
PEFA	Dépenses publique et responsabilité financière
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
PAT	Protocole d'accord technique

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La stabilité politique s'est consolidée au cours de l'année écoulée, mais les tensions sociales subsistent. Les préoccupations suscitées par l'impact social du renchérissement des combustibles ont retardé l'application d'une formule de détermination automatique des prix de ces produits et entraîné de grosses pertes budgétaires. Les autorités ont mis en place cette formule en juin 2008 (mesure préalable). Les mesures prises pour atténuer cet impact (réduction des taux de TVA sur les produits alimentaires de base) et le paiement d'une grande partie des arriérés de salaires devraient aider à atténuer les tensions sociales provoquées par la hausse des prix.

Après de nombreuses années de faible croissance, l'activité économique a commencé à redémarrer. La croissance du PIB réel s'est accélérée et l'inflation a baissé en 2007. L'expansion du secteur agricole (5,4 %) a joué un rôle particulièrement important dans le recul de la pauvreté et tient à la consolidation de la paix. Le déficit extérieur courant s'est accru principalement du fait de la réduction des dons, et les réserves de change brutes sont tombées de 7,3 mois d'importations à fin 2006 à 4,3 mois à fin 2007.

Les résultats du programme ont été dans l'ensemble satisfaisants en 2007. Les principaux objectifs du programme appuyé par la FRPC ont été atteints; en effet, la situation budgétaire s'est améliorée et les réformes structurelles ont progressé. Les critères de réalisation quantitatifs concernant les salaires, le crédit des banques commerciales, les arriérés intérieurs et extérieurs n'ont pas été observés; ni n'ont été respectés les critères de réalisation structurels relatifs à l'application d'une formule de détermination automatique des prix des combustibles et à la réduction des arriérés d'impôts, en partie du fait de limites de capacité. Les autorités ont pris des mesures correctives.

Les perspectives macroéconomiques pour 2008 sont essentiellement favorables. La croissance du PIB réel devrait atteindre 5 % et l'inflation devrait augmenter légèrement pour se situer à 3 %. Le renchérissement du pétrole laisse attendre une détérioration du solde extérieur courant; les autorités ont demandé une augmentation du niveau d'accès équivalent à 15 % de la quote-part pour en amortir le choc. La lutte contre le surendettement intérieur (arriérés de salaires et prêts bancaires coûteux) est une priorité économique et sociale.

Les autorités entendent s'attaquer en 2008 aux faiblesses qui ont entravé l'application du programme en 2007 et mettre en place une stratégie de financement visant à rendre la dette intérieure plus soutenable. Les mesures structurelles accroîtront les recettes fiscales, amélioreront la gestion des finances publiques, s'attaqueront au déficit quasi budgétaire des entreprises publiques et renforceront la gestion de la liquidité. La nouvelle stratégie de financement est axée sur l'émission de titres d'emprunt sur le marché financier régional dans le but d'améliorer le profil de la dette intérieure.

Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue, l'octroi de dérogations pour non-respect de critères de réalisation et une augmentation du niveau

d'accès. Les écarts par rapport à la conditionnalité du programme ont été faibles, temporaires, ou ont été corrigés dans le programme pour 2008.

I. INTRODUCTION

1. **Après plusieurs années de conflit armé et de détérioration du niveau de vie, la République Centrafricaine (RCA) est entrée dans une phase de reprise économique et de réengagement de la communauté internationale, mais la stabilité politique est fragile.**

Après une grève de deux mois des fonctionnaires, causée par les arriérés de salaires, un nouveau gouvernement a été nommé en janvier 2008. La situation sécuritaire à l'extérieur de la capitale reste précaire, et les tensions sociales provoquées par les arriérés de paiements intérieurs, principalement de salaires, ne se sont pas totalement dissipées.

2. **Le rééquilibrage budgétaire et l'allègement de la dette extérieure ont permis au pays de bien progresser dans la voie de la viabilité de la dette.** Après l'arrivée de la RCA au point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 2007, les autorités ont recommencé à assurer le service de la dette envers les principaux créanciers multilatéraux, entamé des négociations avec les créanciers bilatéraux officiels sur un allègement de la dette et l'apurement des arriérés, et engagé des efforts de bonne foi pour parvenir à des accords de collaboration avec les créanciers privés extérieurs, conformément à la politique de crédit aux pays en situation d'arriérés. Les autorités cherchent à respecter les déclencheurs de l'initiative PPTE, mais de plus gros efforts s'imposent pour mobiliser la participation des créanciers à hauteur de 80 % qui est nécessaire pour que la RCA puisse atteindre le point d'achèvement de cette initiative.

3. **Il faut remédier d'urgence au surendettement intérieur.** À près de 23% du PIB, la dette intérieure du secteur public pose un problème économique et social. Dans une proportion d'environ 60 %, cette dette se compose d'arriérés (de salaires pour la plupart) qui n'ont pas de coût financier mais dont le coût social est élevé; l'État doit à certains fonctionnaires plusieurs années de traitements. Un tiers de la dette a été contracté envers la BEAC; parce que la RCA a dépassé le maximum statutaire, l'État ne peut avoir accès à des fonds peu onéreux pour la gestion de la liquidité. Il doit donc emprunter aux banques intérieures (8 % de la dette) à des taux d'intérêt allant jusqu'à 18 %.

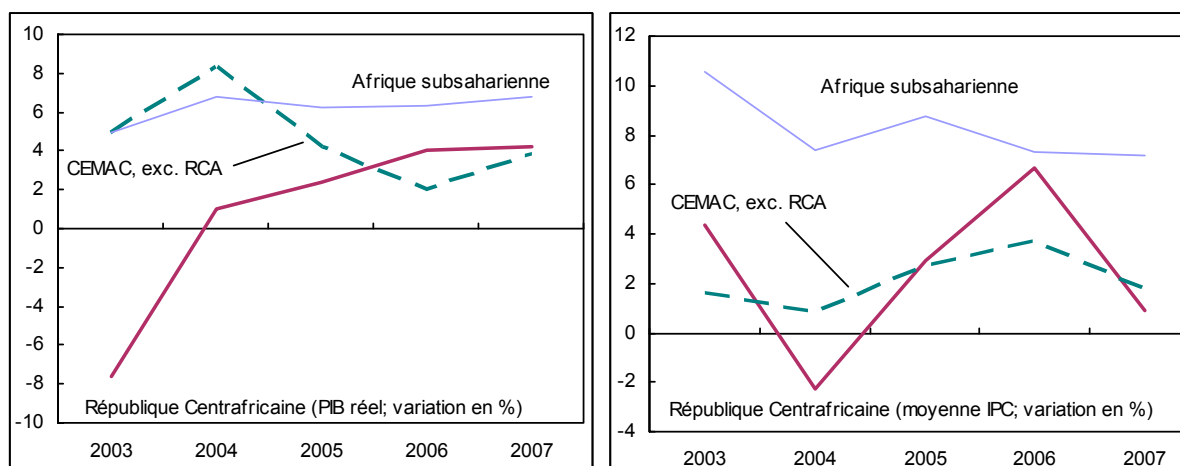
II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

A. Résultats économiques en 2007

4. **La reprise économique s'est affermie.** Le PIB réel s'est accru de 4,2 % en 2007, contre 2,4 % en 2005 (graphique 1). L'activité économique a tiré parti du redressement de la consommation privée sous l'effet de la reprise des paiements réguliers de salaires aux fonctionnaires, des investissements étrangers et du redémarrage des exportations de diamants et de bois d'oeuvre. L'agriculture — principal secteur économique de la RCA — s'est redressée, ce qui a freiné la hausse des prix des produits alimentaires et contribué à réduire l'inflation à 1 % en 2007 (graphique 1).

Graphique 1. République Centrafricaine — Évolution de la croissance et de l'inflation, 2003–07

La croissance a redémarré et l'inflation a ralenti après une poussée temporaire.



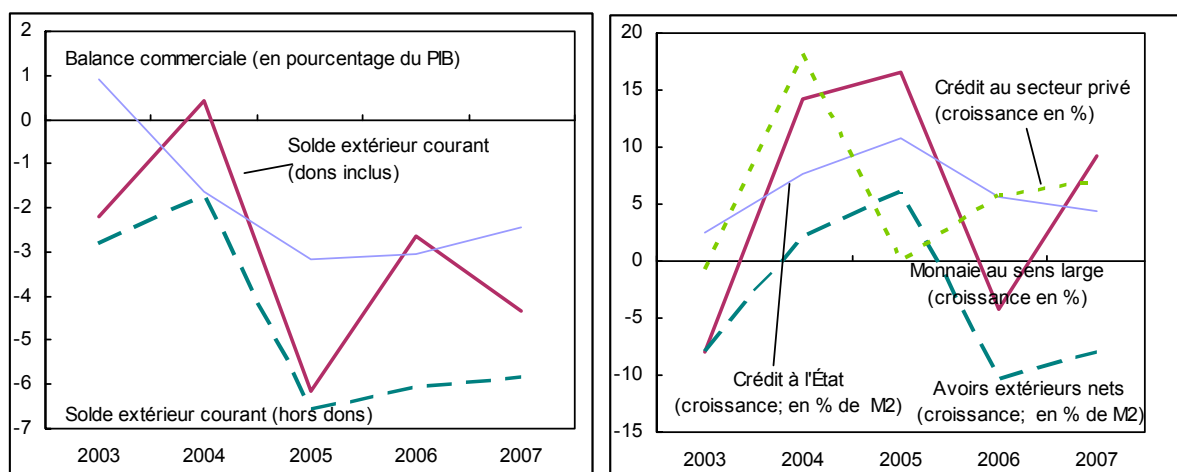
Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

5. Le solde extérieur courant s'est détérioré et les réserves de change ont baissé.

Malgré la hausse des prix internationaux du pétrole, les importations de pétrole en 2007 ont été freinées à la fois par la lenteur de leur croissance en volume et par l'appréciation de la monnaie. Cependant, en dépit de l'amélioration de la balance commerciale (graphique 2), le déficit extérieur courant est passé à 4,4 % du PIB en 2007 (contre 2,7 % en 2006), principalement du fait que les dons officiels ont reculé par rapport à leur niveau exceptionnellement élevé de 2006. En conséquence, les réserves de change officielles brutes sont tombées de 7,3 mois d'importations en 2006 à 4,3 mois en 2007, ce qui a contribué à une baisse de la masse monétaire au sens large (graphique 2).

Graphique 2. République Centrafricaine — Évolutions extérieure et monétaire, 2003–07

Le solde extérieur courant s'est détérioré; le crédit au secteur privé s'est modérément accru.



Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

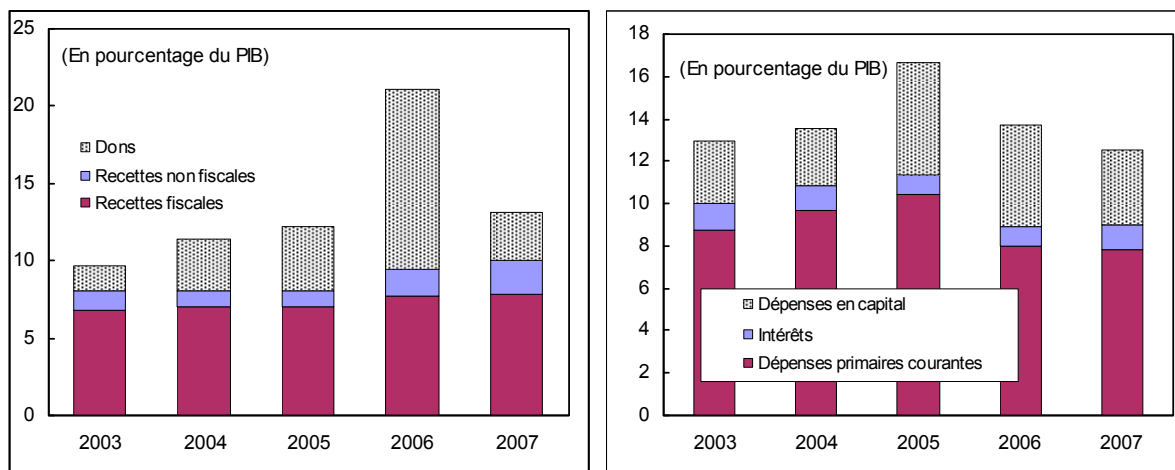
6. **Il y a amélioration sensible de la liquidité du secteur bancaire.** Selon les conclusions d'une récente mission au titre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), les dépôts des banques commerciales à la BEAC ont augmenté en raison de leur situation de liquidité excédentaire. Toutes les banques ont dégagé des bénéfices en 2007, malgré la lenteur de la croissance des prêts au secteur privé (graphique 2). Cependant, le pourcentage des prêts improductifs est relativement élevé.

B. Résultats du programme en 2007

7. **Les objectifs budgétaires pour 2007 ont été généralement atteints.** Le critère de réalisation concernant les recettes a été observé et le ratio recettes/PIB s'est modérément accru par rapport à 2006 (graphique 3). La maîtrise des dépenses courantes a été assurée par une réduction des transferts et des achats de biens et services, et le critère de réalisation relatif au solde primaire intérieur a été observé (graphique 4). Les dépenses en capital ont été légèrement plus faibles par suite d'un déficit des dons au titre de projets et de compressions des dépenses en capital financées sur ressources intérieures.

Graphique 3. République Centrafricaine — Évolution des recettes et des dépenses, 2003–07

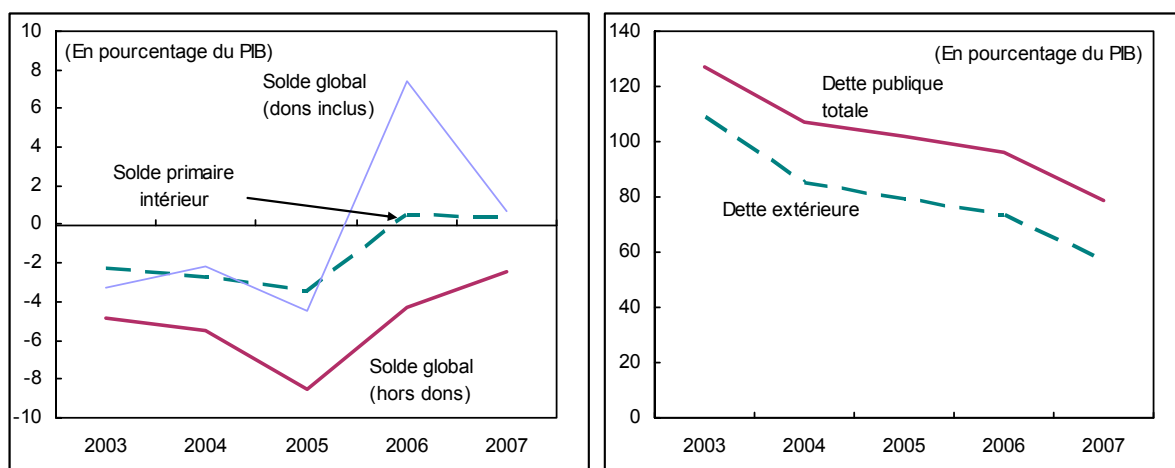
Les efforts déployés dans les domaines des recettes et des dépenses ont contribué au rééquilibrage budgétaire.



Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

Graphique 4. République Centrafricaine — Évolution du solde budgétaire et de la dette, 2003–07

Une orientation budgétaire prudente et un allègement de la dette ont contribué au recul de celle-ci.



Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

8. Cependant, quatre des sept critères de réalisation quantitatifs et l'un des trois repères quantitatifs n'ont pas été observés (tableau 1 du texte) :

- Le plafond fixé à la masse salariale a été légèrement dépassé (de 0,16 % du PIB) car les économies de salaires attendues d'une nouvelle base de données ont mis plus longtemps que prévu à se concrétiser.

- Des contraintes de liquidité et des procédures inadéquates de gestion des finances publiques ont donné lieu à des arriérés intérieurs de faible montant à l'égard des fournisseurs (0,2 % du PIB).
- Des arriérés envers la Banque mondiale et la BAfD se sont accumulés au début de 2008 (critère de réalisation permanent) sous l'effet de contraintes de trésorerie, mais ils ont été apurés.
- Le critère de réalisation concernant le crédit des banques commerciales a été dépassé de 3 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB) en partie du fait de retards dans l'apport de financement par les donateurs et des déficits de ce financement¹. Ce problème a été résolu par un décret restreignant l'accès aux comptes dans les banques commerciales (MEFP ¶9).
- Le repère quantitatif concernant la réduction des arriérés intérieurs n'a pas été observé en raison de contraintes de financement.

9. **Peu des mesures structurelles prévues au programme ont été mises en oeuvre (tableau 2 du texte).** Le critère de réalisation structurel relatif aux audits externes des sources de recettes publiques a été observé, mais :

- L'adoption d'une formule d'ajustement des prix des produits pétroliers (critère de réalisation structurel) en vue du recouvrement de tous les coûts et taxes a été retardé pour donner le temps aux autorités de concevoir des mesures visant à en atténuer l'impact social; cette formule a été mise en place le 1^{er} juin 2008 (voir ci-dessous).
- Le critère de réalisation structurel concernant la réduction des arriérés d'impôts n'a pas été observé. Plusieurs entreprises publiques affichent de gros déficits quasi budgétaires et ne sont donc pas en mesure de payer leurs impôts.
- L'application du repère structurel afférent aux procédures judiciaires de recouvrement des créances et de faillite a été retardée par des limites de capacité.

¹ Les services du FMI ont vivement engagé les autorités à assurer une plus grande conformité avec la conditionnalité des bailleurs de fonds et ont fait valoir auprès de ces derniers l'importance d'un décaissement en temps opportun des dons budgétaires.

Tableau 1 du texte. République Centrafricaine — Critères de réalisation et repères quantitatifs dans le cadre de l'accord FRPC, 2007

(Milliards de francs CFA; données cumulées à partir du 31 décembre 2006; plafonds, sauf indication contraire)

	Repères pour fin septembre		Critères de réalisation pour fin décembre		
	Programme	Programme ajusté	Chiffres effectifs	Programme ajusté	Chiffres effectifs
Plancher fixé au total des recettes publiques ¹	61.2	61.2	65.6	81.0	83.6
Traitements, salaires et primes ²	26.3	26.3	27.3	35.0	36.3
Plancher fixé au solde primaire intérieur ³	6.4	4.3	8.3	9.6	9.0
Accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (salaires et biens et services) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1
Variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État	-3.0	-1.0	-0.8	-2.0	1.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle ^{5 6}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ⁶	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Objectifs indicatifs :</i>					
VAN de la dette extérieure	457.9	325.2
Plancher fixé aux dépenses anti-pauvreté ⁷	9.2	9.2	11.8	12.3	15.9
Arriérés intérieurs ⁸	-9.1	-9.1	-6.6	-18.1	-8.6

¹ Recettes intérieures, hors dons extérieurs et produit des cessions (voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour de plus amples détails).

² Y compris les retenues à la source sur les salaires dans la fonction publique (voir le PAT).

³ Le solde primaire intérieur (base caisse) est égal à la différence entre les recettes publiques intérieures et le total des dépenses publiques, moins tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁴ Arriérés de salaires (y compris retraites et primes non versées) et arriérés sur biens et services, non compris arriérés sur la consommation de services publics. Les arriérés sur biens et services comprennent les engagements de dépenses non réglés aux fournisseurs.

⁵ Contractée ou garantie par l'État (voir le PAT).

⁶ Ces critères de réalisation feront l'objet d'un suivi constant.

⁷ Total des dépenses de santé et d'éducation, y compris traitements et salaires, ainsi que biens et services.

⁸ Le montant versé au premier trimestre de 2007 sert au règlement des arriérés accumulés en 2005. Les objectifs pour fin septembre et fin décembre sont l'apurement des arriérés accumulés durant la période 1998-2004 et antérieurs à 1998.

Tableau 2 du texte. République Centrafricaine — Application de la conditionnalité structurelle, 2007

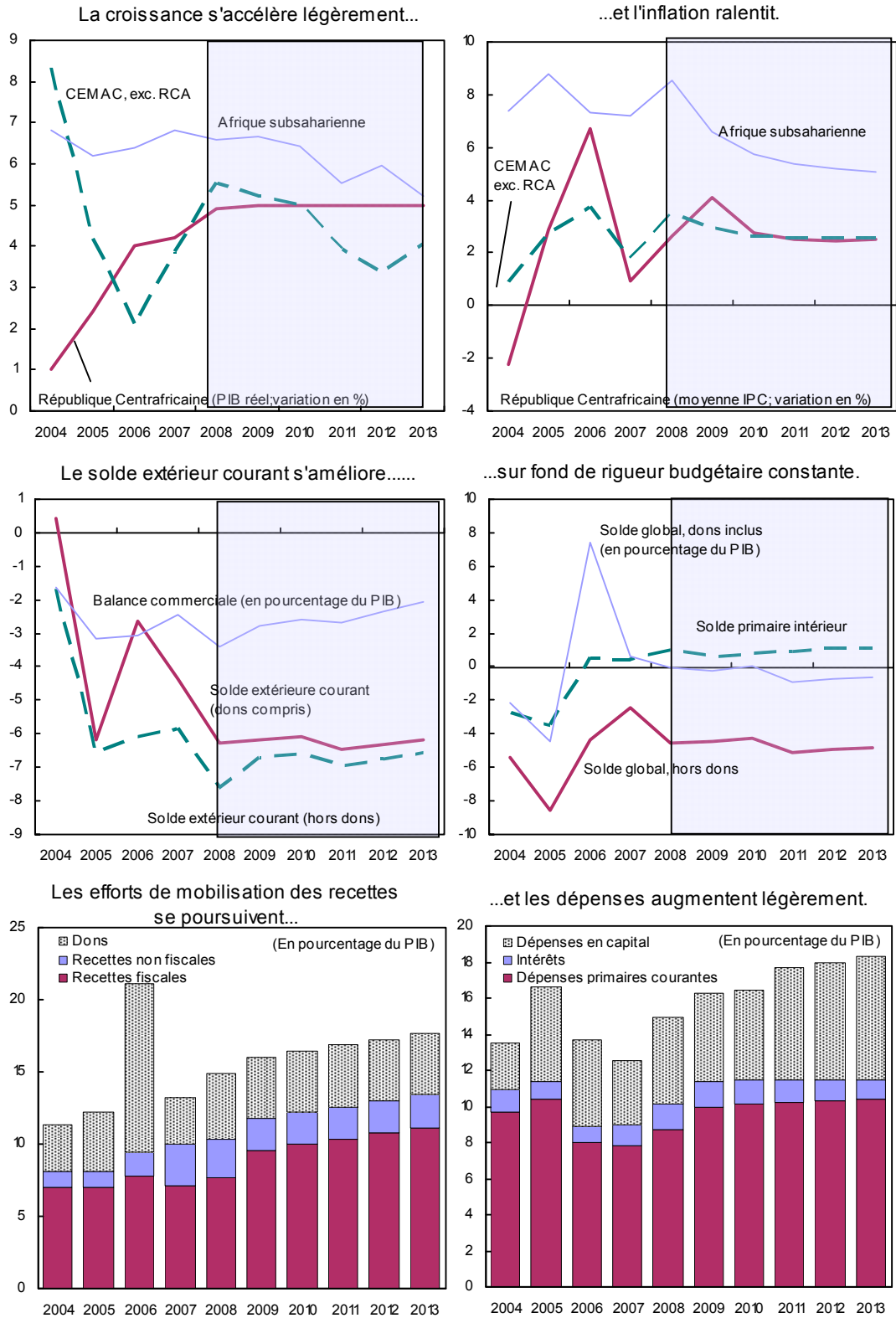
Mesure	Date/situation	Mesures correctives prises
Critères de réalisation structurels		
Entamer un audit externe de toutes les sources de recettes publiques (recueillies auprès des ministères et organismes publics) pour la période allant de juillet 2005 à fin décembre 2006 afin de vérifier que toutes les recettes ont été dûment communiquées au Trésor et de déterminer quel élément du processus de communication peut être renforcé.	Fin septembre/ appliqué	
Mettre en place une nouvelle formule de détermination des prix des produits pétroliers, dont les paramètres sont fixés de manière à assurer le recouvrement total de l'ensemble des coûts, marges de distribution et taxes, et qui permet de ne plus recourir aux subventions budgétaires.	Fin décembre/non appliqué	La formule de détermination des prix pétroliers a été mise en place à titre de mesure préalable (MPEF ¶33).
Réduire le stock d'arriérés d'impôts d'au moins 1 milliard de FCFA, net des arriérés irrécouvrables.	Fin décembre/ non appliqué	Les autorités ont nommé de nouveaux dirigeants à la tête des services de recouvrement des recettes et d'audit fiscal (MEFP ¶8 and ¶27). Mesure suivie aussi en tant que repère quantitatif.
Repères structurels		
Les autorités s'abstiendront de fournir des ressources pour recapitaliser la banque commerciale en difficulté.	Permanent/ observé	
Réformer les lois commerciales et les procédures civiles concernant le recouvrement des créances et les faillites conformément aux recommandations issues du Programme d'évaluation de la stabilité financière régionale achevé en juin 2006.	Fin décembre/non appliqué	Sera appliqué dans le cadre du programme d'exécution de la loi OHADA par les autorités.

Sources : autorités centrafricaines et évaluations des services du FMI.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES POUR 2008

10. **Les perspectives pour 2008 sont favorables mais fragiles** : le PIB réel devrait afficher une croissance de 4,9 % (graphique 5), tirée par celle des investissements privé et public, par l'augmentation de la consommation sous l'effet des gains d'emploi dans l'industrie et le secteur des services (par exemple des télécommunications) et par l'accroissement des revenus ruraux lié

Graphique 5. République centrafricaine — Cadre macroéconomique, 2004–13



à l'intensification des activités agricoles et diamantaires². En outre, le paiement régulier des salaires aux fonctionnaires et l'effet positif sur la demande du règlement prévu des arriérés devraient stimuler la croissance. L'inflation devrait passer à environ 3 % par suite du renchérissement des combustibles et des produits alimentaires³.

11. **Une nouvelle détérioration du solde extérieur courant est attendue.** Le déficit commercial s'élargira en raison du renchérissement du pétrole, de l'effet du ralentissement mondial sur la demande d'exportations et d'une nouvelle appréciation de la monnaie en termes réels. En outre, les paiements d'intérêts extérieurs sont en hausse. Par conséquent, le déficit extérieur courant devrait atteindre 6,4 % du PIB⁴ et, sans décaissements additionnels au titre de la FRPC, les réserves tomberont de 4 mois à 2 mois d'importations. Pour stabiliser les réserves internationales à 3 mois d'importations, les autorités demandent à bénéficier d'une augmentation du niveau d'accès correspondant à 15 % de la quote-part au titre de l'accord FRPC⁵.

A. Programme budgétaire

12. **En dépit de gros efforts de mobilisation des recettes, l'excédent budgétaire primaire intérieur devrait diminuer en raison du retour des dépenses à des niveaux historiques plus normaux, mais le ratio dette/PIB devrait quand même baisser (tableau 3 du texte).** Le recul de l'excédent est compensé par des dons additionnels au titre du programme (0,8 % du PIB), y compris l'allégement intérimaire de la dette au titre de l'initiative PPTE (0,3 % du PIB). En conséquence, l'analyse de viabilité de la dette (AVD) fait apparaître une amélioration par rapport à l'AVD précédente (voir appendice).

² The programme est conforme à la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2007 établie par les autorités.

³ La hausse des prix des produits alimentaires a été modérée jusqu'à présent en raison du redémarrage de la production agricole.

⁴ Un demi-point de pourcentage du PIB est dû à la hausse des prix du pétrole.

⁵ La Banque mondiale a accru son aide à la RCA d'environ 8 millions de dollars et la BAfD envisage d'augmenter son concours de 7 millions de DTS.

Tableau 3 du texte. République Centrafricaine — Révisions apportées au programme budgétaire, 2006–09*En 2008, les dépenses retournent à des niveaux plus normaux, les recettes continuent à augmenter et la dette recule.*

	2006	2007	2008		2009	
	Est.	Est.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.
	(En pourcentage du PIB)					
Total des recettes	22.8	14.3	14.1	15.0	14.3	15.9
Recettes intérieures	9.5	10.2	10.8	10.5	11.3	11.7
Dons	13.3	4.1	3.3	4.6	3.0	4.2
Total des dépenses	13.9	12.7	13.6	15.1	13.8	16.1
Dépenses primaires courantes	8.1	8.0	8.3	8.8	8.4	9.9
Intérêts exigibles	0.9	1.2	0.7	1.4	0.7	1.4
Dépenses en capital	4.9	3.6	4.6	4.9	4.8	4.9
Solde global, dons inclus	9.0	1.6	0.6	-0.1	0.5	-0.1
Solde global, hors dons	-4.4	-2.5	-2.7	-4.7	-2.5	-4.4
Solde primaire intérieur ¹	0.4	1.1	1.1	0.3	1.1	0.7
Total de la dette	89.5	79.7	71.1	71.7	65.0	64.8

Sources : autorités centrafricaines, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

13. **Le ratio recettes/PIB devrait augmenter de ½ % du PIB par rapport à l'année dernière — il baisserait de ½ % du PIB si les politiques restaient inchangées.** Les autorités mettront en oeuvre des mesures fiscales (0,7 % du PIB) visant notamment à relever les droits d'accise spécifiques pour éliminer les subventions à tous les combustibles, à l'exception du kérosène (0,3 % du PIB)⁶, et à améliorer l'administration des recettes (0,3 % du PIB, MPEF ¶27). Les taux de TVA sur les produits alimentaires de base ont été réduits en vue d'atténuer l'impact des ajustements des prix des combustibles (1 milliard de francs CFA).

14. **Les dépenses dépassent légèrement les prévisions.** Ce résultat tient à l'annulation des compressions liées à la situation de liquidité de 2007, en particulier au paiement des salaires du nouveau personnel des secteurs de la santé et de l'éducation, à l'augmentation des paiements d'intérêts et aux dépenses en capital. Le règlement des arriérés sera lui aussi plus élevé que prévu.

B. Secteur pétrolier et autres réformes structurelles

15. **Les subventions nettes aux combustibles seront éliminées par la mise en place d'un mécanisme d'ajustement trimestriel automatique des prix** (mesure préalable et critère de réalisation structurel permanent). C'est ainsi que, le 1^{er} juin 2008, les prix moyens pondérés des combustibles ont été majorés de 16 %. Le prix du gazole a été relevé de 12 % et celui de l'essence de 15 %; le prix du kérosène a été majoré de 32 % en vue de décourager son utilisation à la place du gazole. En fixant des droits d'accise par type de combustible, le mécanisme d'ajustement trimestriel automatique des prix isolera le budget de l'effet des nouvelles

⁶ Parmi ces mesures figurent notamment l'élimination des exonérations douanières discrétionnaires, l'institution d'un nouvel impôt sur le chiffre d'affaires des petites entreprises et le relèvement des taux d'imposition dans le secteur forestier (MEFP ¶15).

fluctuations des cours mondiaux du pétrole (MPEF ¶33-35)⁷. La formule inclut une nouvelle augmentation des droits d'accise sur les combustibles, fixée au 1^{er} octobre 2008.

16. Les autres réformes structurelles sont centrées sur l'administration des impôts et des douanes, la gestion des finances publiques et le déficit quasi budgétaire des entreprises publiques. Les recettes devraient augmenter sous l'effet des mesures suivantes : renforcement du *Guichet Unique* à Douala, après annulation du contrat avec UNITEC Bénin (mesure préalable; MPEF ¶28)⁸; dotation complète en effectifs des administrations des impôts et des douanes après leur réorganisation (MEFP ¶26); et audits fiscaux plus nombreux et mieux ciblés (repère structurel; MPEF ¶27). Une Commission de suivi de la liquidité, avec représentation des pays de la BEAC, alignera les flux de trésorerie journaliers, hebdomadaires et mensuels sur les engagements de dépenses (repère structurel; MPEF ¶21). Le rétablissement du compte unique du Trésor réduira les charges d'intérêts et accroîtra la transparence budgétaire (repère structurel; MPEF ¶30).⁹ Un nouveau plan comptable et un système d'information de gestion des finances publique seront mis en place en 2008, ce qui permettra aux autorités de suivre les dépenses à toutes les étapes du processus et d'évaluer les arriérés (MPEF ¶31). En outre, les tarifs de l'eau et de l'électricité seront majorés de manière à réduire le déficit quasi budgétaire des entreprises publiques et à leur permettre de payer leurs impôts (repère structurel; MPEF ¶27 et ¶38).

17. Les autorités préparent le passage au financement des opérations de l'État par le marché (MEFP ¶20). Cette mesure est conforme aux recommandations formulées par la récente mission PESF et aux plans de création d'un marché de titres publics au niveau de la CEMAC. Elle devrait contribuer à réduire au minimum le recours au financement des banques commerciales, faire une place à la gestion de la liquidité en réduisant le crédit de la BEAC et permettre un remboursement plus rapide des arriérés intérieurs. L'achèvement d'un plan à moyen terme d'apurement de tous les arriérés est un critère de réalisation structurel pour fin septembre 2008 (MPEF ¶18). Les projections actuelles reposent sur l'hypothèse que les arriérés intérieurs validés seront réglés sur une période de 10 ans. Les services du FMI supposent, dans leurs projections, que les premières obligations pourraient être émises à la fin de 2008¹⁰.

18. Les autorités sont conscientes de la nécessité de renforcer leur capacité de gestion de la dette. Les déficiences qui existent dans ce domaine sont récemment apparues au grand jour

⁷D'autres augmentations des droits d'accise sur les combustibles en 2009 permettraient le paiement des biens et services fournis par les entreprises publiques, dont le montant total serait inclus dans le budget pour 2009.

⁸ Le contrat avec l'opérateur privé (UNITEC Benin), qui perçoit une rémunération élevée sans produire des résultats, sera annulé et le Guichet unique sera doté d'effectifs douaniers.

⁹ Ces mesures sont en conformité avec le projet d'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), qui a décelé de grosses déficiences.

¹⁰ Les projections reposent sur l'hypothèse que les émissions se chiffreront à 20,7 milliards de francs CFA et que les obligations seront assorties d'une échéance de cinq ans, d'une période de grâce d'un an et d'un taux d'intérêt de 8%. Il y a des facteurs d'ajustement en cas de manque à percevoir au titre des émissions obligataires qui donnent la priorité au remboursement des arriérés.

lorsque les autorités ont signé ce qu'elles croyaient être des garanties de projets d'investissements financés sur ressources intérieures, représentant au total environ 30 % du PIB. Il s'est avéré par la suite que ces documents revêtaient un caractère de billets à ordre, et leur validité est maintenant mise en question par les autorités, qui affirment avoir été trompées. Comme les obligations qui peuvent en découler sont contestées, elles n'ont pas de répercussion sur le programme, mais cet incident a mis en lumière la nécessité de meilleures sauvegardes, que les autorités mettent actuellement en place (MPEF ¶32). Une mission d'AFRITAC a fourni des conseils sur les principes de gestion de la dette en mars 2008, et les autorités ont demandé à bénéficier d'une assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux en matière d'amélioration de la gestion de la dette et d'émission de titres publics. Elles veilleront à l'informatisation de la base de données sur la dette et à l'installation du logiciel permettant de faire des simulations de la dette (repère structurel; MPEF ¶21).

C. Suivi et financement du programme

19. **Les dates de référence des deux prochaines revues sont fixées à fin juin et fin décembre 2008.** Les conditionnalités quantitative et structurelle sont définies aux tableaux 1 et 2 du MPEF. La conditionnalité quantitative a été révisée pour assurer aux autorités une plus grande souplesse budgétaire (tableau 4 du texte, MPEF ¶41). L'augmentation proposée est échelonnée (tableau 6) de manière à correspondre aux besoins de balance des paiements de la RCA qui sont liés à ses importations de pétrole (MPEF ¶13). Les projections du service de la dette extérieure sont prudentes. Enfin, des incertitudes entourent les projections des dons budgétaires.

**Tableau 4 du texte. République Centrafricaine — Changements apportés
aux éléments quantitatifs du programme**

Solde primaire intérieur (plancher, critère de réalisation)

- Le programme ne requiert pas des autorités qu'elles procèdent à un ajustement en cas de déficit des dons.

Traitements et salaires (plafond, critère de réalisation)

- L'informatisation de la paie est suffisamment opérationnelle pour assurer le contrôle des salaires, et le plancher fixé au solde primaire intérieur permet la maîtrise des dépenses globales. En conséquence, le critère de réalisation concernant les traitements et salaires a été abandonné (MPEF ¶9).

Accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (plafond, critère de réalisation)

- Le critère de réalisation concernant l'accumulation de nouveaux arriérés par l'État est abandonné car les données servant au suivi de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs ne sont pas disponibles (MPEF ¶31).
- La mise en place d'un système permettant de suivre les dépenses du stade de l'engagement à celui du paiement est un déclencheur du point d'achèvement de l'initiative PPTE (MPEF ¶31).

Crédit net des banques commerciales à l'État (plafond, critère de réalisation)

- Le critère de réalisation afférent au crédit net des banques commerciales à l'État comporte maintenant un facteur d'ajustement limité à la hausse en cas de déficit des dons budgétaires pour isoler la gestion budgétaire des fluctuations à court terme de l'aide extérieure.
- Il comporte également un facteur d'ajustement partiel à la hausse en cas de manque à percevoir au titre des émissions obligataires.

Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher, repère quantitatif)

- Ce repère quantitatif comporte un facteur d'ajustement partiel à la baisse en cas de manque à percevoir au titre des émissions obligataires.

Accumulation nette des arriérés d'impôts (plafond, repère quantitatif)

- Aux fins du suivi de l'effort de recouvrement de l'administration fiscale, un plafond fixé à l'accumulation d'arriérés d'impôt a été pris comme nouveau repère quantitatif.
-

Sources : autorités centrafricaines et évaluations des services du FMI.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

20. Les autorités ont maintenu la discipline budgétaire dans un environnement difficile.

Un contrôle rigoureux des dépenses leur a permis d'atteindre leur objectif d'excédent primaire malgré des moins-values sur recettes, des apports d'aide imprévisibles et des dépenses imprévues. Le gouvernement a continué à stabiliser l'économie et jeté ainsi les bases d'une croissance plus forte.

21. Le défi auquel les autorités sont confrontées dans l'immédiat est de poursuivre le rééquilibrage budgétaire dans une conjoncture extérieure et intérieure difficile.

À cet effet, il leur faudra assurer une augmentation du ratio recettes/PIB pour réduire l'énorme volume d'arriérés intérieurs et consolider la paix sociale. Il sera essentiel en 2008 et 2009 de majorer les droits d'accise sur les produits pétroliers et de répercuter sur les consommateurs les variations des cours internationaux du pétrole, comme il sera crucial de mettre en place des mesures de protection sociale. Les dépenses devraient être réorientées vers le soutien de politiques sociales propres à renforcer la croissance et à réduire la pauvreté. Cependant, les apports d'aide devront être beaucoup plus élevés que prévu pour que les autorités puissent atteindre leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Il importe de renforcer la gestion des finances publiques et de réduire le déficit quasi budgétaire des entreprises publiques. Une nouvelle stratégie de financement axée sur l'émission de titres publics pourrait faciliter le rééquilibrage budgétaire.

22. Le recours au marché obligataire émergent de la CEMAC est souhaitable mais exige des travaux préparatoires considérables.

Il est crucial de restaurer la crédibilité de la gestion budgétaire de la RCA. Cet objectif pourrait être atteint par une amélioration de l'exécution du budget et une réduction des arriérés intérieurs. Les améliorations prévues de la gestion de la liquidité et le rétablissement du compte unique du Trésor y contribueront pour beaucoup. Tous les fonds publics devraient donc être versés sur des comptes sous contrôle du Trésor et décaissés seulement pour financer des dépenses inscrites au budget. Il faudra renforcer sensiblement la gestion de la dette et de la trésorerie avant le recours au marché obligataire.

23. Les principaux risques pesant sur le programme sont des moins-values potentielles sur recettes, des difficultés à appliquer les majorations de droits d'accise sur le pétrole, la variabilité de l'aide extérieure et l'instabilité politique.

La capacité administrative étant relativement faible, la réussite du programme ne saurait être assurée sans l'apport d'une assistance technique bien coordonnée en vue de renforcer la capacité institutionnelle. Une plus grande prévisibilité des entrées d'aide faciliterait la gestion budgétaire. Enfin, le dynamisme de la croissance et des réformes dépend dans une large mesure de la stabilité politique.

24. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC et de l'examen des assurances de financement, et ils appuient la demande des autorités à bénéficier de dérogations pour non-respect de critères de réalisation.

Les écarts par rapport aux critères de réalisation afférents aux traitements et salaires et aux arriérés intérieurs étaient faibles, et les arriérés de paiements extérieurs ont été temporaires. Il est actuellement remédié aux écarts par rapport aux critères de réalisation concernant le crédit des

banques commerciales, le mécanisme d'ajustement des prix du pétrole et les arriérés d'impôts. Face à la forte hausse des cours du pétrole, les services du FMI recommandent également que soit approuvée la demande des autorités à bénéficier d'une augmentation du niveau d'accès correspondant à 15 % de la quote-part pour préserver les réserves.

Tableau 1. République Centrafricaine — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–13 ¹

	2004	2005	2006	2007		2008			2009	2010	2011	2012	2013
				Est.	Prog.	Est.	Prog.	Prog.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Revenu national et prix													
PIB en prix constants	1.0	2.4	4.0	4.0	4.2	4.3	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB aux prix courants	1.3	6.2	8.4	6.6	6.3	6.9	7.4	8.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Déflateur du PIB	0.3	3.8	4.4	2.5	2.1	2.5	2.5	3.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (moyenne annuelle)	-2.2	2.9	6.7	3.0	0.9	2.3	2.6	5.1	3.3	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (fin de période)	-0.3	1.7	7.1	3.1	-0.2	3.0	4.6	5.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Finances de l'administration centrale													
Total des recettes et dons	23.1	12.2	100.3	-20.2	-33.6	-4.3	13.3	15.0	9.7	9.5	9.4	9.4	9.4
Total des dépenses	9.2	28.9	-11.0	0.8	-2.7	9.2	28.0	15.3	7.8	15.9	8.4	9.0	9.0
Monnaie et crédit													
Avoirs intérieurs nets ²	12.0	10.4	6.0	3.0	4.3	...	6.9
Crédit intérieur ²	13.6	9.8	7.5	1.9	6.5	...	4.9
Monnaie au sens large	14.2	16.5	-4.2	9.2	-3.7	...	-7.0
Vitesse circulation monnaie sens large (fin de période)	6.1	5.5	6.3	6.2	6.9	...	8.0
Secteur extérieur													
Exportations, f.à.b. (en \$EU)	-1.4	1.5	22.8	18.3	22.8	6.8	10.8	9.0	8.7	9.1	9.5	9.2	9.2
Volume des exportations	-1.6	-8.1	15.1	14.8	13.5	6.1	7.8	9.0	8.7	8.8	9.2	8.2	8.2
Importations, f.à.b. (en \$EU)	25.7	16.2	18.3	7.1	16.1	12.4	19.9	3.5	7.0	9.7	6.6	6.7	6.7
Volume des importations	15.7	8.2	11.3	3.4	11.5	10.2	12.3	1.6	5.2	7.9	4.7	6.0	6.0
Termes de l'échange	-7.7	2.8	0.4	-0.5	4.0	-1.3	-3.7	-1.9	-1.6	-1.4	-1.5	0.3	0.3
Taux de change effectif nominal	1.7	-0.2	0.2	...	1.9
Taux de change effectif réel	-0.9	0.7	5.7	...	0.1
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute	4.4	2.3	6.6	4.9	4.5	5.2	3.9	4.4	4.5	5.1	5.4	5.8	5.8
dont : transferts courants officiels	2.2	0.4	3.5	1.4	1.6	1.4	1.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Épargne intérieure brute	0.0	0.1	1.4	2.2	1.5	2.3	1.6	2.7	2.9	3.6	4.1	4.6	4.6
Publique	0.6	0.0	13.2	5.9	4.7	4.4	4.6	4.5	4.8	4.7	5.0	5.2	5.2
Privée	-0.6	0.1	-11.8	-3.7	-3.2	-2.1	-3.0	-1.9	-1.9	-1.1	-0.9	-0.7	-0.7
Consommation	100.0	99.9	98.6	97.8	98.5	97.7	98.4	97.3	97.1	96.4	95.9	95.4	95.4
Publique	3.3	4.5	3.2	3.0	2.7	3.7	3.5	4.4	4.5	4.8	4.9	5.0	5.0
Privée	96.7	95.4	95.4	94.9	95.9	94.0	94.9	92.9	92.6	91.6	91.1	90.5	90.5
Investissement brut	6.2	8.9	9.2	9.1	8.9	10.1	10.3	10.5	10.5	11.4	11.6	11.8	11.8
Public	2.0	4.0	3.7	2.9	2.7	3.4	3.7	3.7	3.7	4.6	4.7	5.0	5.0
Privé	4.1	4.9	5.6	6.2	6.2	6.6	6.6	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9
Transferts courants et revenu des facteurs (net)	6.6	2.5	5.2	2.7	3.0	2.9	2.3	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3
Solde extérieur courant	0.5	-6.3	-2.7	-4.1	-4.4	-4.8	-6.4	-6.2	-6.0	-6.3	-6.2	-6.0	-6.0
Balance globale des paiements	-2.9	-1.1	3.0	-0.3	-3.3	-1.7	-3.8	-1.7	-2.8	-1.9	-1.9	-1.6	-1.6
Finances de l'administration centrale													
Total des recettes	11.7	12.4	22.8	15.8	14.3	14.1	15.0	15.9	16.3	16.6	16.9	17.2	17.2
Total des dépenses ³	-13.9	-16.9	-13.9	-13.3	-12.7	-13.6	-15.1	-16.1	-16.1	-17.4	-17.5	-17.8	-17.8
Solde global ³	-5.6	-8.7	-4.4	-2.7	-2.5	-2.7	-4.7	-4.4	-4.1	-5.0	-4.8	-4.7	-4.7
Hors dons	-2.2	-4.5	9.0	2.5	1.6	0.6	-0.1	-0.1	0.1	-0.8	-0.7	-0.6	-0.6
Dons inclus	-2.8	-3.6	0.4	1.2	1.1	1.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1
VAN de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État	42.1	...	36.8	34.5	29.7	25.8	22.2	18.7	18.7
Dette du secteur public	109.2	95.6	89.5	77.8	79.7	71.1	71.7	64.8	56.7	50.9	45.6	40.6	40.6
dont : dette intérieure ⁵	24.1	24.4	23.8	19.3	23.1	16.7	21.5	13.5	17.4	16.5	15.5	14.6	14.6
Réserve de change officielles brutes													
(millions de \$EU, fin de période)	148.4	147.1	129.9	135.1	90.3	139.4	69.3	78.9	83.8	91.6	97.3	103.5	103.5
(mois d'importations, f.à.b.)	11.2	10.6	7.3	7.4	4.3	6.8	2.9	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	670.7	712.1	772.2	832.5	820.6	890.0	881.3	956.2	1,028	1,105	1,188	1,277	1,277
Taux de change (moyenne; francs CFA pour 1 \$EU)	528.3	527.5	522.9	...	478.7

Sources : autorités centrafricaines, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le cadre économique suppose que la RCA parviendra au point d'achèvement de l'initiative PPTe en 2009; les projections de la balance des paiements incorporent l'allègement de la dette attendu au point d'achèvement.² En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.³ Base caisse pour les dépenses de la période en cours.⁴ Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.⁵ Comprend la dette de l'État envers la BEAC et les banques commerciales, les arriérés de l'État et la dette intérieure des entreprises publiques.

Tableau 2. République Centrafricaine — Opérations de l'administration centrale, 2004–13
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006 Est.	2007			2008			2009 Proj.	2010 Proj.	2011 Proj.	2012 Proj.	2013 Proj.
				Prog.	Est.	Est.	Prog.	Budget	Proj.					
	Ancienne classification ¹			Nvle Cl. ¹			Anc. Cl. ¹			Nouvelle classification ¹				
Recettes	78.5	88.0	176.3	131.5	117.0	117.0	125.9	126.8	132.6	152.5	167.3	183.1	200.4	219.3
Recettes intérieures	55.8	58.6	73.4	88.2	83.6	83.6	96.6	98.5	92.3	112.3	124.1	137.0	151.2	166.8
Recettes fiscales	48.3	50.6	60.4	71.2	65.3	59.5	81.3	77.1	67.8	91.2	101.5	112.7	125.1	138.7
Impôts sur les bénéfices et la propriété	15.6	14.7	17.5	19.7	21.9	14.4	22.9	15.2	17.7	18.7	21.2	23.9	26.8	30.1
Taxes sur les biens et services	32.7	35.9	42.9	51.5	43.5	45.1	58.5	61.9	50.2	72.5	80.3	88.8	98.2	108.5
<i>dont</i> : taxes sur le commerce international	10.6	9.5	15.3	17.4	13.0	14.5	20.4	21.6	18.2	20.6	23.1	26.0	29.1	32.6
Recettes non fiscales	7.5	8.0	12.9	17.0	18.3	24.1	15.3	21.4	24.4	21.0	22.6	24.3	26.1	28.1
Dons	22.7	29.5	102.9	43.3	33.4	33.4	29.3	28.3	40.4	40.3	43.2	46.1	49.2	52.5
Programmes	14.8	2.7	75.7	21.3	13.2	13.2	5.0	0.0	12.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Projets	7.9	26.7	27.2	22.0	20.2	20.2	24.3	28.3	28.3	35.3	38.2	41.1	44.2	47.5
Dépenses²	-93.4	-120.4	-107.2	-110.7	-104.3	-104.3	-120.9	-127.1	-133.5	-153.9	-166.0	-192.4	-208.5	-227.2
Dépenses primaires courantes	-66.7	-75.4	-62.5	-68.6	-65.9	-65.4	-73.4	-76.7	-77.4	-94.2	-102.2	-111.6	-120.0	-129.0
Traitements et salaires	-38.9	-39.2	-37.2	-35.0	-36.3	-36.3	-34.0	-37.5	-37.5	-41.1	-44.2	-47.5	-51.1	-54.9
Transferts et subventions	-10.0	-14.0	-10.2	-16.9	-14.5	-14.7	-16.8	-20.1	-20.1	-22.5	-24.1	-27.6	-29.7	-31.9
Biens et services	-17.8	-22.2	-15.2	-16.7	-15.1	-14.4	-22.6	-19.1	-19.8	-30.6	-33.9	-36.5	-39.2	-42.1
Intérêts exigibles	-8.5	-6.6	-6.9	-10.1	-9.5	-9.5	-6.6	-7.1	-12.8	-13.0	-13.2	-13.1	-13.4	-13.7
Extérieurs	-5.5	-3.6	-4.2	-3.9	-3.7	-3.7	-3.6	-2.8	-9.2	-9.7	-10.1	-10.2	-10.8	-11.4
Intérieurs	-3.0	-3.0	-2.7	-6.2	-5.8	-5.8	-3.0	-4.3	-3.6	-3.3	-3.1	-2.9	-2.6	-2.3
Dépenses en capital	-18.2	-38.4	-37.7	-32.0	-28.9	-29.4	-40.8	-43.2	-43.3	-46.7	-50.6	-67.6	-75.1	-84.5
Financées sur ressources intérieures	-7.7	-8.4	-7.5	-10.0	-8.7	-9.2	-13.7	-11.8	-11.8	-11.5	-12.3	-15.5	-19.0	-24.3
Financées sur ressources extérieures	-10.5	-29.9	-30.2	-22.0	-20.2	-20.2	-27.1	-31.5	-31.5	-35.3	-38.2	-52.2	-56.1	-60.3
Solde global²	-14.9	-32.4	-70.9	-79.2	-87.3	-87.3	-95.0	-100.3	-100.9	-101.4	-101.7	-109.3	-108.1	-107.9
Hors dons	-37.7	-61.8	-33.8	-22.5	-20.6	-20.6	-24.3	-28.6	-41.2	-41.7	-41.9	-55.4	-57.2	-60.4
<i>dont</i> : solde primaire intérieur ³	-18.6	-25.3	3.3	9.6	9.0	9.0	9.4	10.0	3.1	6.6	9.5	9.9	12.2	13.5
Dons inclus	-15.0	-32.4	69.1	20.8	12.8	12.8	5.0	-0.3	-0.8	-1.4	1.3	-9.2	-8.0	-7.9
Variation des arriérés (net; (-) = réduction)	21.1	26.9	-50.2	-18.1	-11.0	-11.0	-13.4	0.0	-15.0	-15.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0
Intérieurs	2.9	9.4	-9.7	-18.1	-8.6	-8.6	-13.4	0.0	-15.0	-15.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0
Extérieurs ⁴	18.2	17.5	-40.5	0.0	-2.4	-2.4	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	6.1	-5.5	18.9	2.7	1.8	1.8	-8.4	-0.3	-15.8	-16.4	-8.7	-19.2	-18.0	-17.9
Financement identifié	-6.1	5.5	-8.8	-5.1	0.5	0.5	3.7	-6.0	6.1	9.8	8.7	19.2	18.0	17.9
Extérieur, net	-14.6	-4.5	-12.9	-5.0	-9.5	-9.5	6.6	-2.7	9.2	4.3	2.3	6.3	7.0	7.4
Prêts-projets	2.6	3.2	3.0	0.0	0.0	0.0	2.8	3.2	3.2	0.0	0.0	11.0	11.9	12.8
Prêts-programmes	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement, montant exigible	-17.2	-11.8	-15.9	-13.1	-12.4	-12.4	-13.9	-5.9	-11.4	-12.0	-29.5	-29.6	-30.4	-30.5
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	8.1	2.9	2.9	17.7	0.0	17.4	16.3	31.8	24.8	25.5	25.2
Club de Paris ⁵	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	1.5	1.5	0.0	1.0	1.0	1.3	0.9	0.9	0.4
Autres ⁶	0.0	0.0	0.0	6.6	1.4	1.4	16.2	0.0	16.4	15.3	30.5	24.0	24.7	24.8
Intérieur, net	8.5	10.0	4.1	-0.1	10.0	10.0	-2.9	-3.3	-3.2	5.6	6.4	13.0	11.0	10.5
Système bancaire	8.5	10.0	4.1	-0.1	10.0	10.0	-2.9	-3.3	-3.0	-2.3	-4.1	-4.4	-7.7	-9.4
Contrepartie des ressources du FMI (BEAC)	3.1	-2.6	2.2	-4.2	2.4	2.4	-5.8	3.7	-3.5	-2.3	-1.1	-0.6	-1.2	-2.9
Banque centrale	6.7	10.2	2.3	6.1	6.6	6.6	3.7	-4.0	-5.6	0.0	0.0	-0.9	-3.5	-3.6
Banques commerciales	-1.4	2.4	4.2	-2.0	1.0	1.0	-0.9	-3.0	0.0	0.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
<i>dont</i> : obligations	14.8	0.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Secteur non bancaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	5.9	7.9	10.5	17.3	18.7	19.9
Besoin de financement résiduel⁷	0.0	0.0	0.0	2.4	0.0	0.0	4.7	6.3	9.8	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>														
Dette intérieure de l'État	161.6	173.4	183.9	160.7	189.2	189.2	148.6	...	189.4	182.6	178.7	182.0	183.9	187.1
<i>dont</i> : arriérés intérieurs	109.7	109.7	109.7	...	109.7	109.7	96.3	...	94.7	79.7	69.7	59.7	49.7	39.7

Sources : autorités centrafricaines, et estimations et projections des services du FMI.

¹ La nouvelle classification affecte principalement les recettes. Le produit de certaines redevances initialement assimilées à des taxes est maintenant classé parmi les recettes non fiscales.

² Les dépenses sont comptabilisées sur une base caisse pour ce qui est des dépenses de la période en cours, à l'exception des intérêts, qui sont enregistrés sur la base de leur date d'exigibilité.

³ Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁴ Le chiffre pour 2006 tient compte de l'annulation des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et de l'augmentation des arriérés envers les créanciers bilatéraux et certains créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

⁵ Compte tenu du rééchelonnement et du moratoire accordés par le Club de Paris en avril 2007.

⁶ Comprend l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTTE par les créanciers multilatéraux et les autres créanciers bilatéraux. Pour 2008-09, inclut également le service de la dette envers les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux.

⁷ Cet écart correspond au décaissement prévu au titre de la FRPC, y compris l'augmentation demandée.

Tableau 3. République Centrafricaine — Opérations de l'administration centrale, 2004–13
(En pourcentage du PIB)

	2004	2005	2006	2007		2008		2009	2010	2011	2012	2013	
	Ancienne classification ¹			Prog.	Est.	Prog.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
				Nvlle Cl. ¹	Anc. Cl. ¹	Nouvelle classification ¹							
Recettes	11.7	12.4	22.8	15.8	14.3	14.1	14.4	15.0	15.9	16.3	16.6	16.9	17.2
Recettes intérieures	8.3	8.2	9.5	10.6	10.2	10.8	11.2	10.5	11.7	12.1	12.4	12.7	13.1
Recettes fiscales	7.2	7.1	7.8	8.6	7.3	9.1	8.7	7.7	9.5	9.9	10.2	10.5	10.9
Impôts sur les bénéfices et la propriété	2.3	2.1	2.3	2.4	1.8	2.6	1.7	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4
Taxes sur les biens et services	4.9	5.0	5.6	4.1	5.5	4.3	7.0	5.7	7.6	7.8	8.0	8.3	8.5
dont : taxes sur le commerce international	1.6	1.3	2.0	2.1	1.8	2.3	2.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
Recettes non fiscales	1.1	1.1	1.7	2.0	2.9	1.7	2.4	2.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
Dons	3.4	4.1	13.3	5.2	4.1	3.3	3.2	4.6	4.2	4.2	4.2	4.1	4.1
Programmes	2.2	0.4	9.8	2.6	1.6	0.6	0.0	1.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
Projets	1.2	3.8	3.5	2.6	2.5	2.7	3.2	3.2	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
Dépenses ²	-13.9	-16.9	-13.9	-13.3	-12.7	-13.6	-14.4	-15.1	-16.1	-16.1	-17.4	-17.5	-17.8
Dépenses primaires courantes	-9.9	-10.6	-8.1	-8.2	-8.0	-8.3	-8.7	-8.8	-9.9	-9.9	-10.1	-10.1	-10.1
Traitements et salaires	-5.8	-5.5	-4.8	-4.2	-4.4	-3.8	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3
Transferts et subventions	-1.5	-2.0	-1.3	-2.0	-1.8	-1.9	-2.3	-2.3	-2.4	-2.3	-2.5	-2.5	-2.5
Biens et services	-2.7	-3.1	-2.0	-2.0	-1.8	-2.5	-2.2	-2.2	-3.2	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3
Intérêts exigibles	-1.3	-0.9	-0.9	-1.2	-1.2	-0.7	-0.8	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1	-1.1
Extérieurs	-0.8	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9
Intérieurs	-0.5	-0.4	-0.4	-0.7	-0.7	-0.3	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
Dépenses en capital	-2.7	-5.4	-4.9	-3.8	-3.6	-4.6	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9	-6.1	-6.3	-6.6
Financées sur ressources intérieures	-1.1	-1.2	-1.0	-1.2	-1.1	-1.5	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-1.4	-1.6	-1.9
Financées sur ressources extérieures	-1.6	-4.2	-3.9	-2.6	-2.5	-3.0	-3.6	-3.6	-3.7	-3.7	-4.7	-4.7	-4.7
Solde global ²													
Hors dons	-5.6	-8.7	-4.4	-2.7	-2.5	-2.7	-3.2	-4.7	-4.4	-4.1	-5.0	-4.8	-4.7
dont : solde primaire intérieur ³	-2.8	-3.6	0.4	1.2	1.1	1.1	1.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1
Dons inclus	-2.2	-4.5	9.0	2.5	1.6	0.6	0.0	-0.1	-0.1	0.1	-0.8	-0.7	-0.6
Variation des arriérés (net; (-) = réduction)													
Intérieurs	3.1	3.8	-6.5	-2.2	-1.3	-1.5	0.0	-1.7	-1.6	-1.0	-0.9	-0.8	-0.8
Extérieurs ⁴	0.4	1.3	-1.3	-2.2	-1.0	-1.5	0.0	-1.7	-1.6	-1.0	-0.9	-0.8	-0.8
Extérieurs ⁴	2.7	2.5	-5.3	0.0	-0.3	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	0.9	-0.8	2.4	0.3	0.2	-0.9	0.0	-1.8	-1.7	-0.8	-1.7	-1.5	-1.4
Financement identifié	-0.9	0.8	-1.1	-0.6	0.1	0.4	-0.7	0.7	1.0	0.8	1.7	1.5	1.4
Extérieur, net	-2.2	-0.6	-1.7	-0.6	-1.2	0.7	-0.3	1.0	0.4	0.2	0.6	0.6	0.6
Prêts-projets	0.4	0.5	0.4	0.0	0.0	0.3	0.4	0.4	0.0	0.0	1.0	1.0	1.0
Prêts-programmes	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement, montant exigible	-2.6	-1.7	-2.1	-1.6	-1.5	-1.6	0.0	-1.3	-1.3	-2.9	-2.7	-2.6	-2.4
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	1.0	0.4	2.0	0.0	2.0	1.7	3.1	2.2	2.1	2.0
Club de Paris ⁵	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Autres ⁶	0.0	0.0	0.0	0.8	0.2	1.8	0.0	1.9	1.6	3.0	2.2	2.1	1.9
Intérieur, net	1.3	1.4	0.5	0.0	1.2	-0.3	-0.4	-0.4	0.6	0.6	1.2	0.9	0.8
Système bancaire	1.3	1.4	0.5	0.0	1.2	-0.3	-0.4	-1.0	-0.2	-0.4	-0.4	-0.6	-0.7
Contrepartie des ressources du FMI (BEAC)	0.5	-0.4	0.3	-0.5	0.3	-0.7	0.4	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Banque centrale	1.0	1.4	-0.3	0.7	0.8	0.4	-0.5	-0.6	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.3
Banques commerciales	-0.2	0.3	0.5	-0.2	0.1	-0.1	-0.3	0.0	0.0	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
dont : obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.8	1.0	1.6	1.6	1.6
Secteur non bancaire	0.0	0.0	-1.3	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel ⁷													
Pour mémoire :													
Dettes intérieures de l'État	24.1	24.4	23.8	19.3	23.1	16.7	...	21.5	19.1	17.4	16.5	15.5	14.6
dont : arriérés intérieurs	16.4	15.4	14.2	...	13.4	10.7	8.3	6.8	5.4	4.2	3.1

Sources : autorités centrafricaines, et estimations et projections des services du FMI.

¹ La nouvelle classification affecte principalement les recettes. Le produit de certaines redevances initialement assimilées à des taxes est maintenant classé parmi les recettes non fiscales.

² Les dépenses sont comptabilisées sur une base caisse pour ce qui est des dépenses de la période en cours, à l'exception des intérêts, qui sont enregistrés sur la base de leur date d'exigibilité.

³ Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures

⁴ Le chiffre pour 2006 tient compte de l'annulation des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et de l'augmentation des arriérés envers les créanciers bilatéraux et certains créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

⁵ Compte tenu du rééchelonnement et du moratoire accordés par le Club de Paris en avril 2007.

⁶ Comprend l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE par les créanciers multilatéraux et les autres créanciers bilatéraux. Pour 2008-09, inclut également le service de la dette envers les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux.

⁷ Cet écart correspond au décaissement prévu au titre de la FRPC, y compris l'augmentation demandée.

Tableau 4. République Centrafricaine — Balance des paiements, 2004–13

	2004	2005	2006	2007		2008			2009	2010	2011	2012	2013
				Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj. ²					
(Milliards de francs CFA)													
Compte des transactions courantes	3.0	-44.6	-20.7	-34.5	-36.3	-38.1	-56.3	-58.8	-62.0	-70.0	-73.2	-76.4	
Balance des biens	-11.3	-22.9	-23.8	-15.8	-20.3	-22.9	-30.8	-26.5	-26.4	-29.3	-27.4	-25.7	
Exportations, f.à.b., dont :	66.7	67.5	82.4	94.1	92.7	100.0	96.7	104.9	113.2	122.5	132.9	143.8	
Diamants	27.8	32.8	32.7	34.5	34.0	36.3	36.3	38.5	40.8	43.3	45.9	48.6	
Produits du bois	28.8	25.8	39.9	45.9	45.2	48.9	46.6	49.5	52.6	55.7	58.9	62.1	
Importations, f.à.b.	-78.1	-90.3	-106.2	-109.8	-113.0	-123.0	-127.5	-131.4	-139.6	-151.8	-160.3	-169.4	
Produits pétroliers	-17.8	-17.7	-26.0	-26.3	-25.5	-29.5	-33.8	-34.9	-35.9	-37.1	-38.5	-40.1	
Programme d'investissement public	-3.9	-11.2	-13.9	-11.5	-11.6	-17.2	-13.4	-14.0	-15.2	-20.7	-22.3	-23.9	
Autres	-56.3	-61.4	-66.3	-72.0	-75.9	-76.3	-80.3	-82.5	-88.5	-94.0	-99.5	-105.4	
Services (net)	-30.1	-39.6	-37.0	-41.6	-40.7	-46.2	-45.8	-48.7	-52.1	-57.4	-62.2	-66.9	
Revenu (net)	-0.9	-1.1	-2.1	-1.9	-4.9	-1.5	-10.6	-11.3	-11.8	-12.1	-12.9	-13.7	
Crédit	5.1	5.2	5.5	4.9	6.1	6.2	6.2	6.4	6.6	6.7	6.9	7.1	
Débit	-6.0	-6.3	-7.6	-5.3	-11.0	-7.7	-16.8	-17.7	-18.3	-18.9	-19.8	-20.8	
dont : intérêts exigibles sur la dette publique	-5.6	-3.7	-4.5	-4.5	-3.8	-4.1	-9.3	-9.8	-10.1	-10.3	-10.8	-11.5	
Transferts courants (nets)	45.3	18.9	42.2	24.8	29.6	32.5	30.8	27.7	28.3	28.8	29.3	29.9	
dont : dons officiels	14.8	2.7	26.8	...	13.2	5.0	12.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Compte de capital	3.8	12.7	41.6	31.8	33.0	11.5	13.4	16.7	18.2	19.5	38.7	41.6	
Dons au titre de projets ³	3.8	12.7	15.9	10.5	9.6	11.5	13.4	16.7	18.2	19.5	38.7	41.6	
Dons et transferts en capital	0.0	0.0	25.6	21.3	23.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Compte d'opérations financières	-26.3	24.0	2.3	0.0	-23.5	11.7	9.6	25.7	15.1	29.3	12.3	14.8	
Secteur public (net)	-14.6	-4.5	-12.9	-13.1	-5.2	-11.1	-8.2	-12.0	-29.5	-18.6	-18.5	-17.8	
Décaissements au titre de projets	2.6	3.2	3.0	0.0	3.2	2.8	3.2	0.0	0.0	11.0	11.9	12.8	
Décaissements au titre de programmes	0.0	4.0	0.0	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Amortissement prévu à l'échéancier	-17.2	-11.8	-15.9	-13.1	-12.4	-13.9	-11.4	-12.0	-29.5	-29.6	-30.4	-30.5	
Secteur privé (net)	-11.7	28.6	15.2	13.0	-18.3	22.8	17.8	37.7	44.6	47.9	30.8	32.6	
dont : achats de bons du Trésor par des non-résidents	5.9	7.9	10.5	17.3	18.7	19.9	
Balance globale	-19.5	-7.9	23.2	-2.7	-26.8	-14.8	-33.3	-16.4	-28.7	-21.2	-22.2	-20.0	
Financement identifié	19.5	7.9	-23.2	0.3	26.8	10.1	23.5	9.8	28.7	21.2	22.2	20.0	
Variations des réserves officielles nettes	1.4	-9.6	17.3	-7.8	26.2	-7.6	6.1	-6.4	-3.1	-3.6	-3.4	-5.2	
Crédit net du FMI	3.1	-2.6	2.2	-4.2	2.4	-5.8	-3.5	-2.3	-1.1	-0.6	-1.2	-2.9	
Achats et prêts	4.4	0.0	5.4	0.0	15.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Remboursements (base caisse)	-1.3	-2.6	-3.1	-4.2	-12.8	-5.8	-3.5	-2.3	-1.1	-0.6	-1.2	-2.9	
Autres réserves (augmentation=-)	-1.8	-7.1	15.1	-3.5	23.8	-1.8	9.5	-4.1	-1.9	-3.1	-2.1	-2.3	
Financement exceptionnel	18.2	17.5	-40.5	8.1	0.5	17.7	17.4	16.3	31.8	24.8	25.5	25.2	
Rééchelonnement de la dette	8.1	2.9	17.7	17.4	16.3	31.8	24.8	25.5	25.2	
Club de Paris	1.5	1.5	1.5	1.0	1.0	1.3	3.6	4.6	5.6	
Autres financements exceptionnels ⁴	6.6	1.4	16.2	16.4	15.3	30.5	21.2	20.9	19.6	
Arriérés de paiement de la dette (diminution=-) ⁵	18.2	17.5	-40.5	0.0	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Besoin de financement résiduel ⁶	0.0	0.0	0.0	2.4	0.0	4.7	9.8	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
<i>Pour mémoire :</i>													
Termes de l'échange	-7.7	2.8	0.4	-0.5	4.0	-1.3	-3.7	-1.9	-1.6	-1.4	-1.5	0.3	
Prix unitaire des exportations (en \$EU)	0.2	10.4	6.7	3.1	8.3	0.7	2.8	-0.1	0.0	0.3	0.3	0.9	
Prix unitaire des importations (en \$EU)	8.6	7.4	6.3	3.6	4.1	2.0	6.7	1.9	1.6	1.7	1.8	0.6	
Volume des exportations	-1.6	-8.1	15.1	14.8	13.5	6.1	7.8	9.0	8.7	8.8	9.2	8.2	
Volume des importations	15.7	8.2	11.3	3.4	11.5	10.2	12.3	1.6	5.2	7.9	4.7	6.0	
Valeur des exportations en francs CFA	-10.3	1.1	22.2	14.2	12.5	7.8	4.3	8.5	7.9	8.2	8.5	8.2	
Valeur des importations en francs CFA	14.3	15.7	17.6	3.4	6.4	8.9	12.8	3.1	6.2	8.7	5.6	5.7	
Réserves officielles brutes													
(milliards de francs CFA, fin de période)	72.6	79.6	64.5	68.0	40.7	69.9	31.1	35.3	37.2	40.3	42.4	44.7	
(mois d'importations, f.à.b.)	11.2	10.6	7.3	7.4	4.3	6.8	2.9	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	0.5	-6.3	-2.7	-4.1	-4.4	-4.8	-6.4	-6.2	-6.0	-6.3	-6.2	-6.0	
Balance commerciale (en % du PIB)	-1.7	-3.2	-3.1	-1.9	-2.5	-2.6	-3.5	-2.8	-2.6	-2.7	-2.3	-2.0	
Compte de capital (en % du PIB)	0.6	1.8	5.4	3.8	4.0	1.3	1.5	1.8	1.8	1.8	3.3	3.3	
Total de la dette extérieure (en % du PIB)	85.0	79.2	73.5	58.5	56.6	54.4	50.2	45.7	39.3	34.5	30.1	26.0	
PIB nominal (milliards de francs CFA)	670.7	712.1	772.2	832.5	820.6	890.0	881.3	956.2	1,028	1,105	1,188	1,277	

Sources : autorités centrafricaines, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le cadre macroéconomique suppose que la RCA parviendra au point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2009; les projections de balance des paiements incorporent l'allègement de la dette attendu au point d'achèvement.

² Le service de la dette extérieure inclut les paiements à certains créanciers multilatéraux.

³ Une part (52,5 %) des dons au titre de projets est classée dans les transferts courants pour rendre compte des fonds affectés à l'assistance technique, aux retraites des militaires expatriés et aux programmes des Nations Unies.

⁴ Inclut l'allègement de la dette accordée dans le cadre de l'initiative PPTE par les créanciers multilatéraux et les autres créanciers bilatéraux. Pour 2008–09, comprend le service de la dette envers les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux.

⁵ Le chiffre pour 2006 tient compte de l'annulation des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et de l'augmentation des arriérés envers les créanciers bilatéraux et certains créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

⁶ Cet écart correspond au décaissement prévu au titre de la FRPC, y compris l'augmentation demandée.

Tableau 5. République Centrafricaine — Situation monétaire, 2004–08

	2004	2005	2006	2007		2008
				Est.	Prog.	
	(Milliards de francs CFA, fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	49.5	56.2	43.0	50.6	33.2	16.8
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	51.4	59.7	43.6	51.2	18.5	2.2
Compte d'opérations	69.6	77.0	61.6	63.5	35.8	28.7
Utilisation des crédits du FMI	-21.2	-20.0	-21.0	-16.8	-22.2	-29.0
Autres	3.0	2.6	2.9	4.5	4.9	2.5
Banques commerciales	-1.9	-3.5	-0.6	-0.6	14.6	14.6
Avoirs intérieurs nets	60.7	72.2	80.0	83.7	85.3	93.4
Crédit intérieur	115.4	126.1	135.7	138.0	143.8	149.5
Crédit au secteur public	60.2	72.0	79.3	79.3	84.7	86.0
Crédit à l'administration centrale (net)	62.9	74.2	80.9	80.9	89.7	91.0
BEAC	58.7	67.7	70.1	72.1	78.0	79.2
Compte courant	25.1	32.1	36.2	40.3	16.1	10.4
Prêts consolidés	14.6	17.2	18.4	18.4	41.1	41.1
FMI (net)	21.2	20.0	21.0	16.8	22.2	29.0
Dépôts	-2.2	-1.6	-5.4	-3.4	-1.4	-1.3
Banques commerciales	4.2	6.6	10.8	8.8	11.8	11.8
Crédit aux autres organismes publics (net)	-2.7	-2.2	-1.6	-1.6	-5.0	-5.0
Crédit à l'économie	55.2	54.1	56.4	58.8	59.1	63.6
Entreprises publiques	6.7	5.6	5.2	4.7	4.2	4.2
Secteur privé	48.4	48.5	51.3	54.1	54.9	59.4
Autres postes (net)	-54.6	-53.9	-55.7	-54.4	-58.5	-56.2
Monnaie et quasi-monnaie	110.2	128.4	123.0	134.3	118.4	110.2
Numéraires	81.3	89.9	80.9	84.0	58.9	52.1
Dépôts	28.9	38.6	42.0	50.3	59.5	58.1
Dépôts à vue	16.4	23.8	24.5	31.1	38.3	33.9
Dépôts à terme et d'épargne	12.5	14.7	17.5	19.2	21.2	24.2
	(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	2.2	6.1	-10.3	6.2	-8.0	-13.8
Avoirs intérieurs nets	12.0	10.4	6.0	3.0	4.3	6.9
Crédit intérieur net	13.6	9.8	7.5	1.9	6.5	4.9
Crédit net à l'administration centrale	7.9	10.3	5.2	0.0	7.2	1.1
Crédit à l'économie	6.0	-1.0	1.8	1.9	2.1	3.8
Monnaie et quasi-monnaie	14.2	16.5	-4.2	9.2	-3.7	-7.0
	(Variation annuelle en pourcentage)					
Base monétaire	15.3	17.4	-14.8	3.6	-26.3	-11.1
Crédit à l'économie	11.6	-1.9	4.3	4.1	4.7	7.6
Entreprises publiques	-20.2	-16.2	-8.3	-10.0	-19.1	0.2
Secteur privé	18.2	0.1	5.8	5.6	7.1	8.2
<i>Pour mémoire :</i>						
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (milliards FCFA)	32.3	38.6	40.1	37.1	44.8	52.7
Base monétaire (milliards de FCFA)	83.7	98.3	83.7	86.7	61.7	54.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	670.7	712.1	772.2	832.5	820.6	881.3
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie sens large)						
Fin de période	6.1	5.5	6.3	6.2	6.9	8.0

Sources : autorités centrafricaines, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. République Centrafricaine — Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord FRPC de trois ans¹

Date de disponibilité	Décaissements		Conditions
	(DTS)	(% de la quote-part)	
22 décembre 2006	17,600,000	31.6	Approbation de l'accord
27 septembre 2007	3,100,000	5.6	Décaissé dès l'achèvement de la première revue
13 juin 2008 <i>dont</i> : augmentation	8,670,000 5,570,000	15.6 10.0	Achèvement de la deuxième revue (date de référence : fin décembre 2007)
1er novembre 2008 <i>dont</i> : augmentation	5,885,000 2,785,000	10.6 5.0	Achèvement de la troisième revue (date de référence : fin juin 2008)
1er mai 2009	3,100,000	5.6	Achèvement de la quatrième revue (date de référence : fin décembre 2008)
31 août 2009	3,100,000	5.6	Achèvement de la cinquième revue (date de référence : fin juin 2009)
30 novembre 2009	3,100,000	5.6	Achèvement de la sixième (dernière) revue (date de référence : fin sept 2009) ²
Total	44,555,000	80.0	

¹ La quote-part de la RCA est de 55,7 millions de DTS.

² La date de référence est fixée à fin septembre 2009 pour que le dernier décaissement soit effectué avant l'expiration de l'accord.

Tableau 7. République Centrafricaine — Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2007–17¹

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
						Projections				
Obligations envers le FMI sur la base des crédits actuels										
Principal (millions de DTS)	17.4	3.2	3.3	1.6	0.8	1.8	4.1	4.1	4.1	4.1
Commissions et intérêts (millions de DTS)	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations envers le FMI sur la base des crédits actuels et prévisibles										
Principal (millions de DTS)	17.4	3.2	3.3	1.6	0.8	1.8	5.0	7.4	8.9	8.9
Commissions et intérêts (millions de DTS)	0.6	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
Total des obligations sur la base des crédits actuels et prévisibles										
Millions de DTS	18.0	3.6	3.7	2.1	1.3	2.2	5.5	7.8	9.3	9.3
Milliards de francs CFA	13.2	2.6	2.6	1.5	0.9	1.6	3.8	5.4	6.5	6.5
En pourcentage des recettes publiques	15.8	2.8	2.3	1.2	0.7	1.0	2.3	3.0	3.2	2.9
En pourcentage des exportations de biens et services	10.8	2.0	1.9	1.0	0.6	0.9	2.1	2.8	3.1	2.9
En pourcentage du service de la dette ²	45.5	11.2	10.9	3.6	2.2	3.7	8.4	11.3	19.0	17.8
En pourcentage du PIB	1.6	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.4	0.4
En pourcentage de la quote-part	32.3	6.5	6.7	3.8	2.3	4.0	9.8	14.0	16.7	16.6
Encours des crédits du FMI²										
Millions de DTS	31.2	40.9	47.0	45.4	44.6	42.8	37.8	30.4	21.5	12.6
Milliards de francs CFA	22.9	29.0	33.3	32.0	31.4	30.0	26.4	21.3	15.0	8.8
En pourcentage des recettes publiques	27.3	31.4	29.6	25.8	22.9	19.8	15.8	11.6	7.4	3.9
En pourcentage des exportations de biens et services	18.8	22.8	24.3	21.8	19.9	17.7	14.4	10.9	7.2	4.0
En pourcentage du service de la dette ²	79.0	126.7	138.0	78.6	77.5	70.7	58.0	44.0	43.9	24.3
En pourcentage du PIB	2.8	3.3	3.5	3.1	2.8	2.5	2.1	1.5	1.0	0.6
En pourcentage de la quote-part	56.1	73.4	84.3	81.4	80.0	76.8	67.8	54.6	38.6	22.6
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	3.3	11.4	6.1	-1.6	-0.8	-1.8	-5.0	-7.4	-8.9	-8.9
Décaissements	20.7	14.6	9.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	17.4	3.2	3.3	1.6	0.8	1.8	5.0	7.4	8.9	8.9
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de francs CFA)	821	881	956	1,028	1,105	1,188	1,277	1,374	1,480	1,595
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	122	127	137	147	158	170	183	196	209	220
Recettes publiques (milliards de francs CFA)	84	92	112	124	137	151	167	184	203	224
Service de la dette (milliards de francs CFA) ²	29.0	22.9	24.1	40.8	40.5	42.4	45.5	48.3	34.2	36.2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose une augmentation du niveau d'accès au titre de la FRPC correspondant à 15 % de la quote-part (8,355 millions de DTS), dont 10 % de la quote-part (5,57 millions de DTS) seront décaissés dès l'achèvement de la deuxième revue et 5 % de la quote-part (2,785 millions de DTS) dès l'achèvement de la troisième revue.

² Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

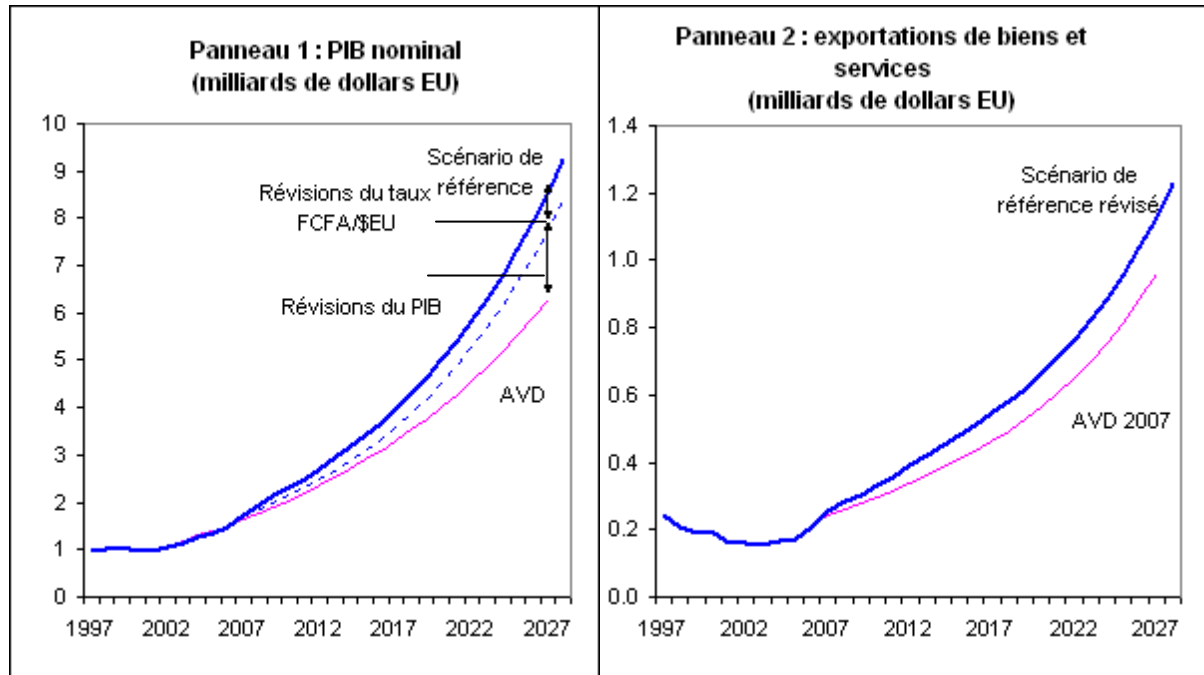
**APPENDICE I. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE —
ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (MISE À JOUR)**

Le présent appendice est une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée pour le document sur le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE)¹¹. La mise en jour incorpore i) des révisions à la hausse de la croissance à long terme, compte tenu de l'effet positif d'une hausse de l'investissement public; et ii) des modifications des hypothèses concernant le taux de change, suite à la récente appréciation du franc CFA par rapport au dollar EU. L'évaluation globale reste inchangée : la RCA est un pays surendetté; pour ramener la dette à un niveau soutenable, le pays doit bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTTE et mener une politique budgétaire solide.

1. **Les hypothèses révisées de croissance à long terme tiennent compte de plusieurs facteurs favorables.** Le taux de croissance moyen du PIB réel pour la période couverte par les projections (plus de 20 ans) est maintenant de 5,2 %, soit 1 point de plus que le taux pris précédemment pour hypothèse (graphique I.1). La poursuite des efforts de mobilisation des recettes intérieures devrait faire progresser davantage le ratio investissement/PIB, ce qui aiderait à réduire les goulets d'étranglement dans l'infrastructure. Plus particulièrement, à court terme, un apurement prévisible et transparent des arriérés intérieurs renforcerait la stabilité sociale et la confiance du secteur privé et favoriserait ainsi la croissance de la consommation et de l'investissement intérieurs. D'une manière générale, une application continue du programme économique et financier appuyé par la FRPC et des programmes prioritaires énoncés dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté devrait jeter les bases d'une croissance plus rapide. Les réformes structurelles et les investissements dans l'infrastructure permettraient de diversifier la base d'exportation et d'accroître la compétitivité; à leur tour, les résultats solides à l'exportation contribueraient à l'accélération de la croissance.

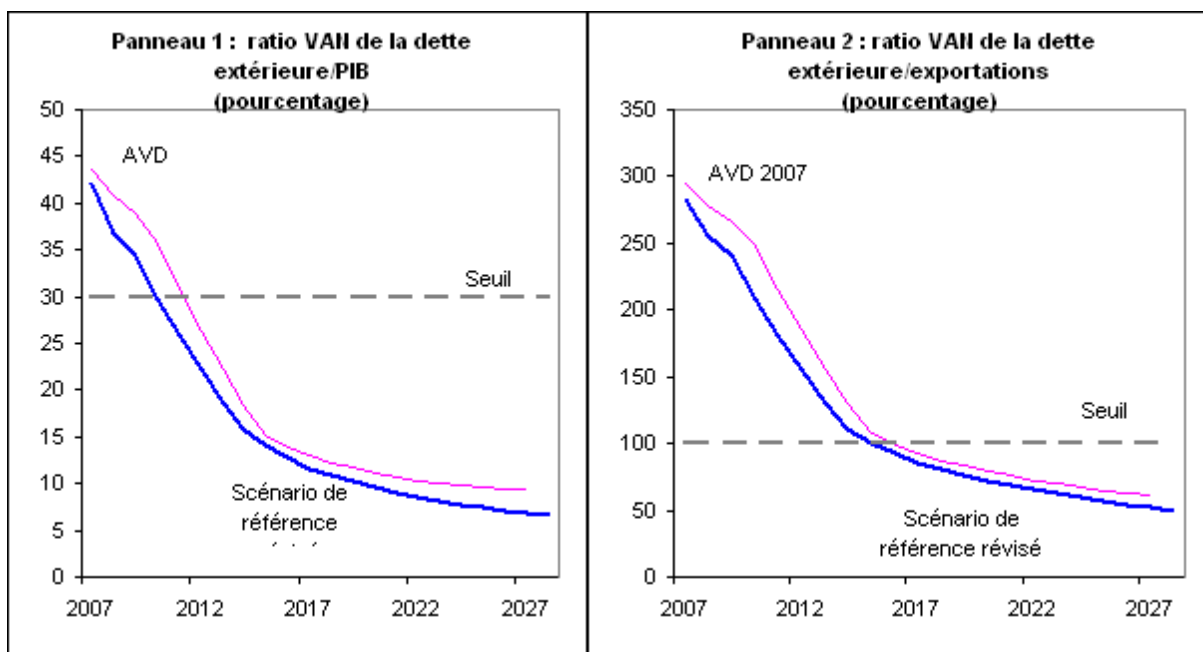
¹¹ Voir le document EBS/07/105, 12/ 09/2007. Une AVD annuelle complète sera établie conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour la prochaine revue dans la deuxième moitié de 2008.

Graphique I.1. République Centrafricaine : hypothèses macroéconomiques à long terme



Sources : autorités centrafricaines et projections des services du FMI.

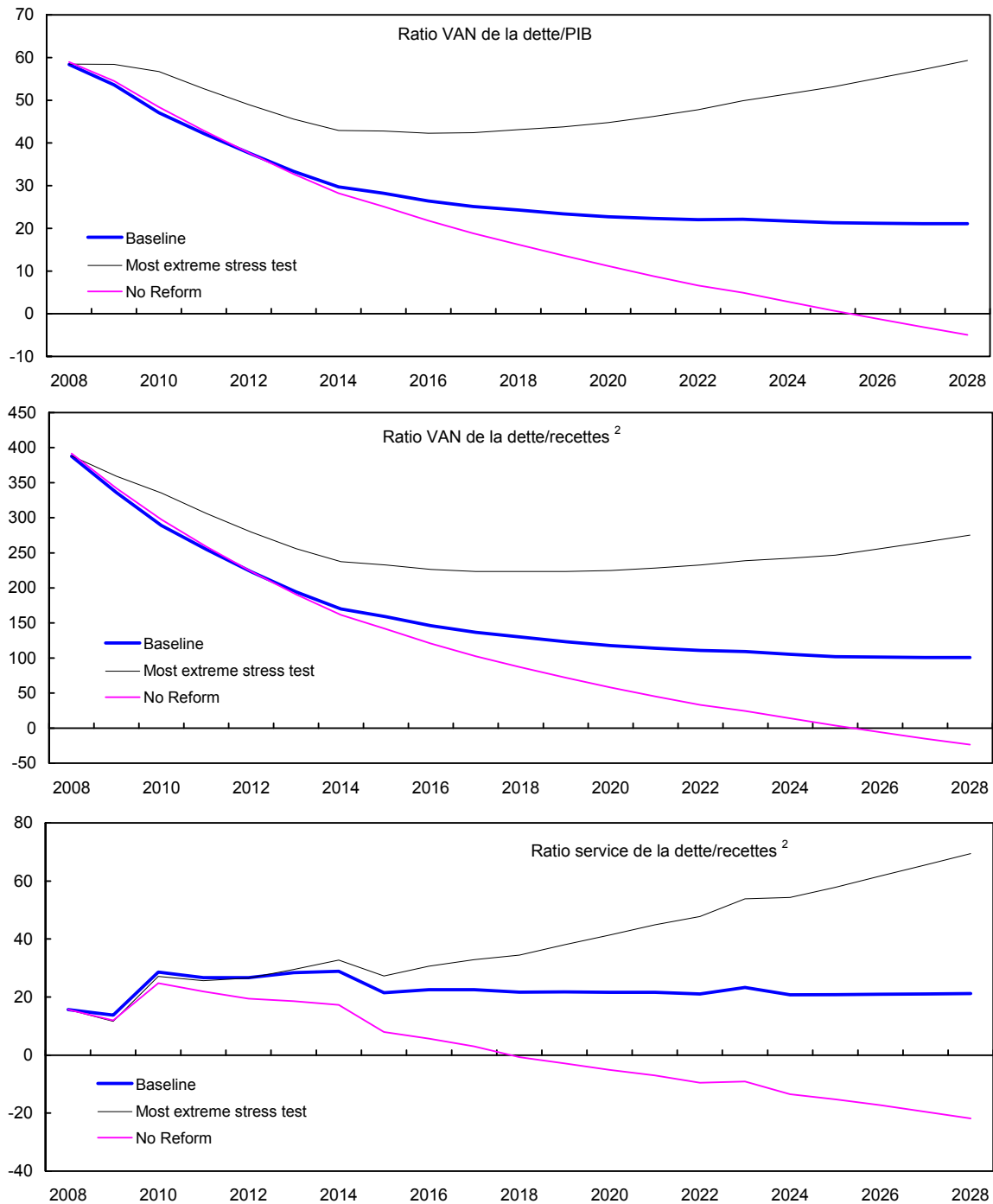
2. **La récente appréciation du franc CFA (rattaché à l'euro) par rapport au dollar EU a contribué à l'amélioration des indicateurs d'endettement.** Le taux de change à fin 2007 du franc CFA par rapport au dollar EU affiche une appréciation d'environ 12 % par rapport au niveau retenu dans la précédente AVD. À supposer que le taux de change suit les projections actuelles du rapport sur les *Perspectives de l'économie mondiale* (c'est-à-dire continue à faire apparaître une légère appréciation à moyen terme et se stabilise à long terme) le PIB nominal en dollars EU serait plus élevé et le ratio VAN de la dette extérieure/PIB plus faible que dans la précédente AVD (graphique I.2).

Graphique I.2. République Centrafricaine -- Ratios de vulnérabilité externe ¹

Sources : autorités centrafricaines et projections des services du FMI.

3. **Le constat de surendettement de la RCA reste inchangé.** En dépit des révisions favorables des hypothèses macroéconomiques, les principaux indicateurs de la dette extérieure dépasseront leurs seuils pendant plusieurs années : le ratio VAN de la dette extérieure/exportations devrait rester au-dessus de son seuil (100 %) jusqu'à 2015 (graphique I.2). Il est essentiel que le pays parvienne rapidement au point d'achèvement de l'initiative PPTE pour ramener sa dette à un niveau soutenable. Il lui faut en outre maintenir un cadre budgétaire solide et s'attaquer aux déficits quasi budgétaires pour que la dette publique soit plus soutenable.

4. **Les niveaux de la dette publique dans le scénario de référence accuseraient un recul sensible.** Le ratio VAN de la dette publique/PIB tomberait de près de 60 % en 2008 à environ 20 % en 2028 (graphique I.3). De même, les ratios dette/recettes et service de la dette/recettes baisseraient dans le scénario de référence, ce qui suppose un rééquilibrage budgétaire continu. Le scénario de zéro réforme est peut-être trop optimiste puisqu'il prend pour base une année exceptionnellement bonne (2007). Les risques pour le rééquilibrage budgétaire sont révélés par le test de résistance le plus extrême, qui fait apparaître une détérioration pouvant être prononcée à la longue.

Graphique I.3. République Centrafricaine -- Indicateurs de la dette publique, divers scénarios, 2008–28¹

Source : projections et simulations des services du FMI.

¹ Le test de résistance le plus extrême suppose que la croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009–10. Le scénario de zéro réforme part de l'hypothèse que le solde primaire est inchangé par rapport à 2007.

² Les recettes comprennent les dons.

Tableau I.1 de l'appendice. République Centrafricaine -- Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005-28¹
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Moyenne historique ⁶	Écart type ⁶	Projections										Moyenne 2014-28
	2004	2005	2006	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2013	2013	2018	2023	2028	Moyenne	
Dette extérieure (nominale)¹	85.0	79.2	73.5	56.6	50.2	85.1	14.6	39.3	34.5	30.1	26.0	37.6	16.4	13.0	11.3	15.1		
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	85.0	79.2	73.5	56.6	50.2	85.1	14.6	39.3	34.5	30.1	26.0	37.6	16.4	13.0	11.3	15.1		
Évolution de la dette extérieure	-23.8	-5.8	-5.7	-16.9	-6.4	-3.8	11.4	-4.5	-6.5	-4.4	-4.1	-5.1	-1.0	-0.5	-0.2	-1.0		
Flux générateurs d'endettement nets identifiés	-13.5	-1.1	-6.2	-9.0	0.6	-3.5	6.1	0.5	0.6	1.2	1.3	0.9	2.4	3.2	2.7	2.6		
Déficit des transactions courantes hors intérêts	-1.2	5.5	2.2	3.9	5.6	1.7	2.3	5.7	5.2	5.7	5.6	5.6	6.4	7.1	6.5	6.6		
Déficit de la balance des biens et services	6.2	8.8	7.9	7.4	8.7	6.0	1.7	7.9	7.6	7.8	7.2	7.8	7.1	7.2	6.4	7.0		
Exportations	13.2	12.6	14.0	14.8	14.4	15.9	2.7	14.3	14.3	14.3	14.3	14.3	13.5	13.0	13.2	13.4		
Importations	19.4	21.4	21.9	22.3	23.1	22.2	21.9	22.2	21.9	21.6	22.1	22.1	20.6	20.3	19.6	20.4		
Transferts courants nets (signe moins = entrées)	-6.8	-2.7	-5.5	-3.6	-3.5	-3.9	1.3	-2.9	-2.7	-2.6	-2.5	-2.8	-1.8	-1.4	-1.1	-1.6		
dont : officiels	-6.2	-2.4	-5.2	-3.4	-2.9	-3.9	1.2	-2.3	-2.2	-2.1	-2.0	-1.9	-1.4	-1.1	-1.0	-1.3		
Autres flux de transactions courantes (signe moins = entrées nettes)	-0.6	-0.6	-0.2	0.1	0.4	-0.3	0.4	0.7	0.3	0.4	0.6	0.7	1.1	1.2	1.3	1.1		
IDE nets (- = entrées)	-2.0	-2.1	-2.3	-3.3	-3.3	-1.3	1.1	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3		
Dynamique de la dette endogène²	-10.3	-4.5	-6.1	-9.6	-1.7	-3.9	5.4	-1.8	-1.3	-1.1	-1.0	-1.3	-0.7	-0.6	-0.5	-0.6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.8	0.8	0.5	0.5	0.7	1.0	0.3	0.5	0.8	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-1.9	-2.9	-2.7	-2.4	-0.9	3.1	-2.4	-2.3	-2.1	-1.8	-1.4	-0.9	-0.7	-0.6	-0.8		
Contribution de l'évolution des prix et du taux de change	-10.1	-3.4	-3.7	-7.5	6.6	-4.0	6.6		
Résiduel (3-4)³	-10.2	-4.6	0.6	-7.9	-7.0	-0.3	9.9	-7.1	-7.1	-6.0	-5.6	-5.4	-3.4	-3.8	-2.9	-3.6		
dont : <i>financement exceptionnel</i>	-0.2	-6.7	-6.8	-4.1	-3.3	-2.9	2.6	-4.8	-5.0	-4.7	-4.5	-4.7	-3.3	-3.6	-2.8	-3.4		
VAN de la dette extérieure ⁴	42.1	36.8	34.5	29.7	25.8	22.2	18.7	10.8	8.2	6.6	9.8		
En pourcentage des exportations	283.4	252.2	240.9	207.6	180.3	154.9	130.6	80.1	62.5	50.0	72.4		
VAN de la dette extérieure CGE	42.1	36.8	34.5	29.7	25.8	22.2	18.7	10.8	8.2	6.6	9.8		
En pourcentage des exportations	283.4	252.2	240.9	207.6	180.3	154.9	130.6	80.1	62.5	50.0	72.4		
En pourcentage des recettes publiques	412.9	352.0	293.9	245.8	207.7	174.1	143.2	73.7	49.8	39.0	64.6		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	25.1	19.3	15.3	13.8	11.5	9.4	5.5	9.4	26.6	23.8	22.2	19.3	6.8	4.9	3.7	7.1		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	25.1	19.3	15.3	13.8	11.5	9.4	5.5	9.4	26.6	23.8	22.2	19.3	6.8	4.9	3.7	7.1		
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	40.0	29.6	22.6	20.2	15.9	11.4	9.0	11.4	31.5	27.4	25.0	24.4	6.3	3.9	2.9	6.5		
Besoin de financement brut total (milliards de \$EU)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2		
Déficit transact. courantes hors intérêts propre à stabiliser ratio dette	22.5	11.3	7.9	20.8	12.0	5.6	11.9	10.2	11.7	10.5	10.0	9.7	7.4	7.6	6.7	7.6		
Principales hypothèses macroéconomiques																		
Croissance du PIB réel (pourcentage)	1.0	2.4	4.0	4.2	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.5	5.5	5.5	5.4		
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	10.3	4.1	4.9	11.3	8.8	3.8	3.1	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	2.4	2.4	2.4	2.4		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage)	0.8	1.0	0.7	0.9	1.5	1.1	2.0	1.8	1.7	1.5	1.5	1.6	1.1	1.1	1.0	1.1		
Croissance des export. biens & services (dollars EU, en %)	9.1	1.7	21.3	22.7	11.0	8.1	8.0	8.4	8.7	8.5	8.8	8.8	6.6	7.5	8.9	7.4		
Croissance des import. Biens & services (dollars EU, en %)	19.9	17.6	11.7	17.9	18.5	4.5	7.0	9.5	7.2	7.0	8.9	7.0	7.1	7.7	7.3	7.2		
Éléments de don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	33.2	25.9	0.0	56.9	56.9	56.9	56.9	38.3	55.1	55.1	55.1	55.5		
Flux d'aide (milliards de dollars EU)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3		
dont : dons	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.2		
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1		
Financement à caractère de don (en % de la quote-part) ⁸		
Financement à caractère de don (en % du financement extérieur) ⁸		
<i>Pour mémoire :</i>																		
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1.3	1.4	1.5	1.7	2.0	2.1	2.3	2.5	2.7	2.9	2.9	2.4	4.3	6.3	9.3			
(VAN-VANT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	0.0	0.8	-2.4	-1.7	-1.7	-1.9	-1.2	-1.2	0.1	0.2	0.3	0.0		

Source : projections et simulations des services du FMI.

¹ Comprend la dette extérieure publique et privée.

² Égalé à $[r - g - (1+g)/(1+g+r)]$ fois le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du PIB en dollars EU.

³ Comprend le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts; et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution de l'évolution des prix et du taux de change.

⁴ Suppose que la VAN de la dette du secteur privé est égale à sa valeur nominale.

⁵ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période antérieure.

⁶ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

⁷ Dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

⁸ Le financement à caractère de don comprend les dons accordés à l'État directement et dans le cadre de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale de la nouvelle dette et sa VAN).

Tableau I.2 de l'appendice. République Centrafricaine -- Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-28
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs										Projections					2014-28
	Moyenne historique ⁵										Moyenne					Moyenne
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2023	2028	2028	2028		
Dette du secteur public¹	95.6	89.5	79.7	103.9	16.9	71.7	64.8	56.7	50.9	45.6	40.6	55.1	29.8	27.0	25.8	28.8
dont : dette libellée en devises	80.2	65.7	56.6	86.2	18.8	50.2	45.7	39.3	34.5	30.1	26.0	37.6	16.4	13.0	11.3	15.1
Évolution de la dette du secteur public	-13.7	-6.1	-9.8	-1.4	16.3	-7.9	-6.9	-8.2	-5.7	-5.3	-5.0	-6.5	-1.0	0.0	0.0	-1.0
Flux générateurs d'endettement identifiés	6.7	-22.6	-12.9	-4.3	12.2	-7.5	-7.4	-5.0	-3.2	-2.8	-2.8	-4.9	-0.5	0.4	0.2	-0.4
Déficit primaire	3.6	-9.8	-2.7	-0.9	3.6	-1.4	-1.2	-1.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.9	0.6	0.8	0.9	0.6
Recettes et dons	12.4	22.8	14.3	14.7	3.8	15.0	15.9	16.3	16.6	16.9	17.2	16.3	18.7	20.3	20.9	19.5
dont : dons	4.1	13.3	4.1	5.6	3.5	4.6	4.2	4.2	4.2	4.1	4.1	4.2	4.0	3.9	4.0	4.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	16.0	13.0	11.6	13.8	2.0	13.7	14.7	14.9	16.2	16.4	16.7	15.4	19.3	21.1	21.9	20.2
Dynamique automatique de la dette	3.1	-12.7	-9.9	-3.4	10.6	-4.2	-4.5	-3.6	-3.1	-2.7	-2.4	-3.4	-1.2	-0.4	-0.7	-1.0
Contribution de l'écart taux d'intérêt/taux de croissance, dont	-4.4	-4.2	-3.8	-1.4	3.6	-3.4	-3.5	-3.1	-2.7	-2.3	-2.0	-2.8	-1.1	-0.4	-0.7	-1.0
Contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.8	-0.6	-0.2	-3.0	7.6	0.3	-0.1	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.5	1.0	0.6	0.5
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.6	-3.7	-3.6	-1.1	3.6	-3.7	-3.4	-3.1	-2.7	-2.4	-2.2	-2.9	-1.6	-1.4	-1.3	-1.5
Contribution de la dépréciation de la monnaie en termes réels	7.5	-8.5	-6.1	-2.0	11.1	-0.8	-1.0	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-0.1	0.0	0.0	-0.1
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	-2.0	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négligeable)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation d'engagements implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (initiale PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.0	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel, dont variations des actifs	-20.4	16.5	3.1	2.8	12.9	-0.4	0.5	-3.2	-2.3	-2.2	-2.1	-1.6	-0.5	-0.4	-0.2	-0.6
VAN de la dette du secteur public, dont	65.1	...	58.3	53.6	47.1	42.2	37.6	33.3	45.4	24.3	22.1	21.1	21.1	23.5
Dette libellée en devises	42.1	...	36.8	34.5	29.7	25.8	22.2	18.7	27.9	10.8	8.2	6.6	6.6	9.8
Dette extérieure	42.1	...	36.8	34.5	29.7	25.8	22.2	18.7	27.9	10.8	8.2	6.6	6.6	9.8
VAN des engagements conditionnels (non compris dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement brut ²	2.6	-0.8	1.2	3.3	4.0	2.7	2.6	4.2	5.0	4.9	5.2	4.1	4.7	5.5	5.4	5.1
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	456.6	164.8	166.6	387.7	336.1	289.1	254.8	223.1	194.2	280.8	130.1	109.1	100.8	121.8
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	639.2	557.3	456.6	389.9	340.5	295.7	255.3	382.6	165.3	135.3	124.4	190.4
dont : extérieur ³	412.9	352.0	293.9	245.8	207.7	174.1	143.2	236.1	73.7	49.8	39.0	58.7
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) ⁴	22.7	11.2	18.1	25.2	8.8	15.7	13.8	28.6	26.7	26.7	28.4	23.3	21.7	23.3	21.2	22.1
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) ⁴	34.1	27.0	25.3	38.1	8.1	22.6	18.8	38.6	35.7	35.4	37.3	31.4	27.5	28.9	26.1	27.1
Déficit primaire propre à stabiliser le ratio dette/PIB	17.3	-3.8	7.1	6.9	10.5	6.6	5.7	6.8	5.4	4.9	4.5	5.6	1.7	0.8	1.0	1.6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.4	4.0	4.2	1.3	3.5	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.5	5.5	5.5	5.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.7	0.8	0.8	1.1	0.4	1.4	1.1	1.9	1.8	1.6	1.5	1.6	1.1	1.1	1.0	1.1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	-1.9	-2.1	0.9	-2.4	9.1	0.9	1.0	0.2	0.9	1.5	2.2	1.1	5.0	9.0	5.5	5.2
Dépréciation de la monnaie en termes réels (en %, + indique une dépréciation)	9.3	-11.1	-9.7	-1.5	12.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.7	4.3	2.0	1.4	2.3	2.4	3.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	29.3	-15.5	-7.3	2.9	20.3	24.4	13.0	5.9	14.6	6.3	6.9	11.8	7.7	6.8	5.5	7.3

Sources : autorités centrafricaines et projections des services du FMI.

¹ Comprend la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, la dette publique intérieure, les amérés budgétaires et la dette intérieure des entreprises publiques.

² Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de dette à court terme à la fin de la période précédente.

³ Recettes hors dons.

⁴ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et du principal de la dette à moyen et long terme.

⁵ Les moyennes historiques et les écarts types sont calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

PIECE JOINTE II : LETTRE D'INTENTION

Le 3 juin 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. Le gouvernement de la République Centrafricaine a mené à bien les mesures prévues dans le programme économique appuyé par le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).
2. Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux-ci qui accompagnait les lettres vous adressées en date du 30 novembre 2006 et en date du 7 septembre 2007. Cette dernière lettre établissait des critères de réalisation quantitatifs (pour la fin décembre 2007) et structurels (pour la fin décembre 2007) en vue de la conclusion de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC.
3. Les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la seconde revue au titre de l'accord FRPC ont été observés, à l'exception du plafond des salaires, des arriérés intérieurs et extérieurs et des crédits obtenus auprès des banques commerciales. Pour le plafond des salaires et les arriérés intérieurs, nous demandons à bénéficier des dérogations car les écarts ont été mineurs. Nous demandons aussi une dérogation pour le plafond des crédits obtenus auprès des banques commerciales, en raison des mesures correctives que nous avons prises (MPEF ¶9). Pour le plafond des arriérés extérieurs nous demandons une dérogation car la déviation était temporaire. Nous demandons une dérogation pour le critère de réalisation structurel concernant la mise en œuvre d'une formule d'ajustement des prix du pétrole, car la mesure y afférente a été mise en place le 1^{er} juin 2008 (MPEF ¶35). Enfin, nous demandons une dérogation pour le critère de réalisation structurel concernant la réduction du stock d'arriérés d'impôts, en raison des mesures correctives que nous avons prises (MPEF ¶8 et ¶27). Sur la base des résultats globaux que nous avons obtenus et de la vigueur des politiques énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous demandons au FMI de conclure la seconde revue au titre de l'accord FRPC.

4. La détérioration des termes de l'échange de la République Centrafricaine due au renchérissement du pétrole sur les marchés mondiaux a considérablement affaibli notre position extérieure. Le gouvernement est déterminé à relever énergiquement ces défis, et pour faciliter l'ajustement, tout en répondant aux besoins supplémentaires de notre balance des paiements, le gouvernement sollicite une augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord FRPC, d'un montant équivalent à 8,355 millions de DTS (15 % de la quote-part) qui sera décaissé dans le contexte de la deuxième revue (10 % de la quote-part) et de la troisième revue (5 % de la quote-part). Après la conclusion de la seconde revue au titre de l'accord FRPC, nous demandons un décaissement du troisième prêt d'un montant de 8.67 millions de DTS.

5. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs programmés, mais il est prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à cette fin. La République Centrafricaine consultera le FMI sur l'adoption de mesures appropriées et avant toute révision des politiques énoncées dans le Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint, conformément à la politique du FMI pour ce type de consultations. La troisième revue de l'accord FRPC devrait être conclue au plus tard à la fin décembre 2008, et la quatrième revue à la fin juin 2009.

6. Le gouvernement entend rendre public le contenu de cette lettre ainsi que le MPEF, le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints et le rapport des services du FMI y afférant. En conséquence, il autorise le FMI à afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration en aura achevé l'examen.

7. Le gouvernement a engagé deux mesures préalables avant l'examen, par le Conseil d'administration, de la demande que nous avons présentée au sujet de la conclusion de la deuxième revue du programme appuyé par la FRPC. La première action préalable comprend l'adoption d'une formule de détermination automatique des prix du pétrole, y compris une augmentation des droits d'accises sur les produits pétroliers. La seconde action prioritaire porte sur la résiliation du contrat avec Unitec Bénin et la mise en place du personnel de la douane en son place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Pr. Faustin Archange Touadéra
Premier Ministre

**APPENDICE II. PIÈCE JOINTE I. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE —
MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2008**

Le 3 juin 2008

I. INTRODUCTION

1. Depuis que le gouvernement a commencé à appliquer son programme macroéconomique et financier à moyen terme fin 2006, avec l'appui du FMI, la situation économique s'est notablement améliorée et le niveau de vie du pays a commencé à augmenter après une longue période de déclin. Notre gestion macroéconomique prudente et les réformes structurelles ambitieuses que nous avons engagées commencent à porter leurs fruits. Nous estimons que les fondements d'une accélération de la croissance économique et d'un recul de la pauvreté sont désormais bien établis, et nous progressons, bien qu'à un rythme moins rapide que nous le souhaiterions, vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

2. Notre politique économique et financière s'inscrit dans le cadre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) adopté par le gouvernement le 30 juin 2007, au terme d'une large consultation des principales parties prenantes. La population reconnaît largement que les quatre grands axes de notre action — (i) rétablir la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits, (ii) promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit, (iii) reconstruire et diversifier l'économie, (iv) valoriser les ressources humaines — sont le meilleur moyen de favoriser une croissance économique durable et de réduire la pauvreté. Le programme en cours établira des fondations macroéconomiques et budgétaires plus solides pour la poursuite de nos objectifs.

3. Nous avons accompli des progrès très sensibles dans le rétablissement d'une situation d'endettement viable, avec l'appui de la communauté internationale. Suite à l'accord conclu en avril 2007 avec les créanciers du Club de Paris pour le rééchelonnement de sa dette à des conditions très favorables, la République Centrafricaine (RCA) a atteint en septembre 2007 le point de décision prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. C'était essentiel pour réaligner nos obligations de service de la dette sur les ressources limitées dont nous disposons. Nous sommes reconnaissants de l'aide intérimaire que le FMI nous a apportée et des accords multilatéraux et de rééchelonnement conclus avec les créanciers bilatéraux. Après avoir atteint un taux de participation de plus de 70 % en janvier 2008, nous continuons de solliciter de tous nos créanciers qu'ils participent au rééchelonnement de nos dettes. Nous espérons que la mise en œuvre énergique de notre politique macroéconomique et des réformes structurelles nous permettra d'atteindre sous peu le point d'achèvement.

4. La mise en œuvre de notre stratégie de réduction de la pauvreté nécessitera non seulement une gestion économique ferme, mais aussi une assistance financière et technique généreuse de la communauté internationale. Les conférences des donateurs organisées en juin et octobre 2007 ont été pour nous une occasion importante d'exhorter nos partenaires pour le développement à nous apporter leur soutien. Depuis, nous avons une idée plus précise de leur résolution et de leur engagement à nous aider à atteindre nos objectifs. Il est désormais patent que les contributions annoncées au titre de l'aide ne sont pas suffisantes pour répondre à nos amples besoins de développement. Nous espérons cependant que les politiques avisées que nous menons et l'exécution énergique de notre programme nous aideront à obtenir une augmentation substantielle de l'aide dans les années qui viennent. Nous avons établi dans ce but, en étroite collaboration avec nos partenaires pour le développement, un cadre de mise en œuvre du DSRP.

II. PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES EN 2007

A. Résultats macroéconomiques

5. Le gouvernement est de plus en plus confiant que notre programme économique et financier à moyen terme favorise la reprise. La croissance du PIB réel a dépassé 4 % en 2006 et 2007, ce qui nous a permis de dégager les gains de revenu réel par habitant dont nous avons tant besoin. L'expansion de l'activité économique repose aujourd'hui sur une base plus diversifiée, qui va de nos deux principaux produits d'exportation (bois et diamants) à l'agriculture. L'inflation, qui s'était momentanément accélérée en 2006, a été ramenée en deçà du taux de convergence (3 %) ciblé par les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le compte des transactions courantes s'est détérioré de 1¾ % du PIB en 2007, principalement en raison des transferts courants inférieurs par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2006.

6. Les résultats budgétaires obtenus l'an passé étaient satisfaisants. Avec des efforts spécifiques consentis sur le plan administratif pour mobiliser davantage de recettes, nous avons observé le critère de réalisation de recettes du programme (81 milliards de FCFA)—une augmentation du ratio revenu-PIP par rapport à 2006. Les recettes non fiscales ont dépassé les prévisions en raison du paiement de la licence de télécommunications par un nouvel opérateur du secteur, mais les dons – budget ont été inférieurs aux prévisions. Ayant pris rapidement conscience de l'éventuel manque à percevoir, le gouvernement a contenu ses dépenses discrétionnaires en biens et services. S'il n'était pas souhaitable de procéder à des réductions de dépenses durant l'exécution de la loi de finances, il était néanmoins nécessaire de préserver le cadre budgétaire global; c'est la preuve manifeste que notre système de maîtrise des dépenses est devenu opérationnel. Ainsi, nous avons pu observer le critère de réalisation relatif au plancher ajusté du solde primaire intérieur de 8,7 milliards de FCFA (1 point de pourcentage du PIB). Nous avons donné résolument la priorité à la maîtrise de la masse salariale, qui avait été plafonnée au même niveau nominal que l'année précédente. Le critère de réalisation y afférant a été finalement manqué de très peu, mais le dépassement

enregistré n'a pas affecté le cadre des finances publiques. Nous étions aussi juridiquement tenus d'honorer la garantie de l'État donnée précédemment à une banque commerciale, ce qui nous a conduit à opérer un transfert de capitaux non budgétisé à hauteur de 2,7 milliards de FCFA (0,3 % du PIB), qui a été financé par un prêt bancaire. Cette transaction et lacunes du financement externe par rapport aux projections, combiné à les difficultés ultérieures à prendre des mesures compensatoires additionnelles vu la marge de manœuvre budgétaire limitée, nous ont amené à manquer le critère de réalisation relatif aux crédits des banques commerciales à l'État. Cependant, nous avons dépassé le plancher des dépenses sociales (repère quantitatif)

7. L'un des objectifs de notre programme budgétaire est d'abaisser le niveau excessif de notre dette intérieure, et en particulier des arriérés de paiement de salaires et des fournisseurs de l'État. L'année dernière, nous nous étions donnés pour but de réduire sensiblement ces arriérés de 18,1 milliards de FCFA (2,2 % du PIB), mais nous n'avons pu assurer qu'une diminution beaucoup plus modeste de 8,6 milliards de FCFA (1,0 % du PIB), et avons manqué le repère quantitatif y afférant. Il nous a donc fallu reconnaître que nos ressources intérieures limitées, la faiblesse et l'imprévisibilité du soutien budgétaire, le développement insuffisant de nos marchés financiers et des incertitudes inévitables rendraient très difficile l'apurement des arriérés intérieurs de façon prévisible, conformément aux attentes de la population. C'est pourquoi, comme il est expliqué ci-après, nous avons commencé à nous préparer à une nouvelle stratégie de financement qui favorise le règlement des arriérés selon un plan préétabli, ce qui est essentiel pour préserver la cohésion sociale et qui facilite les opérations du secteur privé.

B. Progrès des réformes structurelles

8. Nous avons engagé l'an passé une série de réformes structurelles visant avant tout à soutenir notre programme budgétaire. L'accent a été mis en particulier sur l'amélioration de l'administration des recettes et de la gestion des finances publiques. L'audit externe des opérations du guichet unique à Douala, réalisé en 2007, devrait aider à améliorer ses résultats qui ont été décevants jusqu'ici. Nous avons aussi restructuré les services douaniers en une entité unique qui rend compte désormais au Ministre des finances et du budget. Pour s'assurer que l'État mobilise des recettes de toutes les sources disponibles, l'Inspecteur général des Finances a effectué en 2007 un audit de tous les 13 départements générateurs des recettes, dont six pour lesquels les rapports d'audit sont déjà achevés tandis que le reste est attendu pour juin. Ce travail sera complété par des audits de la TVA et du Trésor confiés à des cabinets de renommée internationale. Bien que l'impact de ces mesures sur les recettes effectives soit difficile à chiffrer, nous pensons que ces réformes ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration de notre capacité à mobiliser des recettes. Nous avons l'intention de réduire de 1 milliard de FCFA le stock net des arriérés d'impôts au cours de l'année 2007 (critère de réalisation structurel pour fin décembre); or il a augmenté de 2.9 milliards de FCFA. Cette contre-performance est essentiellement due à de graves contraintes de capacité et l'accumulation d'arriérés d'impôts par les entreprises publiques a cause du non-paiement

par le gouvernement de ses consommations. Pour résoudre le problème de non-observation du critère de réalisation structurel, nous avons amélioré nos programmes d'audit et recouvrement, y compris par la désignation d'un nouveau directeur du département d'audit et recouvrement (voir ci-après).

9. Des mesures ont été prises pour améliorer la gestion des dépenses publiques. Un décret organisant le circuit de la dépense a été adopté en avril, et le suivi de la dépense a été renforcé suite à l'informatisation du système de gestion de la solde. Le gouvernement a aussi pris des initiatives pour régulariser les obligations financières non satisfaites. Les arriérés de paiements intérieurs accumulés jusqu'en fin 2004 ont été validés par un auditeur externe indépendant. Pour améliorer le contrôle des engagements de dépenses et des décaissements, l'encours des chèques du Trésor émis il y a quelques années a été supprimé, et il a été mis fin à l'émission de chèques non couverts par des liquidités. S'agissant de la gestion de trésorerie, le décret de décembre 2007 restreignant les modalités d'ouverture et de gestion des comptes bancaires de l'État marque selon nous un pas important vers le rétablissement d'un compte unique du Trésor (CUT). Les contraintes auxquelles nous faisons face en matière de gestion de trésorerie expliquent également pourquoi nous avons provisoirement accumulé des arriérés envers la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement en début 2008, d'où la non observance du critère de réalisation permanent relatif aux arriérés extérieurs, mais nous les avons apurés déjà.

10. Des réformes importantes ont aussi été menées à bien sur d'autres fronts. Dans le secteur financier, l'État a évité de s'impliquer dans la recapitalisation d'une banque commerciale en difficulté. Les progrès dans la réforme des lois commerciales et des procédures civiles relatives au recouvrement des créances et à la faillite ont été plus lents que prévu (repère structurel pour fin décembre 2007), mais nous avons initié le processus de nomination des juges consulaires au tribunal de commerce et de révision du code civil. L'application de la formule de détermination des prix du pétrole (critère de réalisation structurel) a été retardée par des problèmes liés à l'absence des filets de sécurité appropriés, susceptibles d'atténuer l'impact potentiel d'une hausse des prix du pétrole sur les ménages les plus pauvres, et par des considérations techniques liés à la détermination des marges de distribution adéquates. Cette mesure est maintenant en vigueur (voir ci-après). Au cours de l'année qui vient, nous ferons fond sur cet acquis et entretiendrons la dynamique des réformes structurelles dans les secteurs clés.

III. LE PROGRAMME POUR 2008

11. Le gouvernement maintiendra les objectifs et le cadre de politique économique à moyen terme définis lors du lancement, fin 2006, de son programme économique et financier triennal. Fort de nos récents acquis, nous entendons renforcer le programme en 2008 — en conservant une orientation budgétaire prudente et en adoptant une nouvelle stratégie de financement destinée à réduire les arriérés et à rendre la dette viable —, en réformant le secteur pétrolier pour contenir les risques qu'une implication de l'État dans la détermination

des prix du pétrole pourrait faire peser sur le budget, et en relevant durablement les recettes intérieures en vue de financer la lutte contre la pauvreté.

12. Nous pensons que la situation économique demeurera favorable cette année. La croissance du PIB réel devrait encore s'accélérer de près de 5%, sous l'effet conjugué du dynamisme des exportations de nos principaux produits de base et de la poursuite de la reprise dans le secteur agricole. L'inflation augmentera à presque 3 %, principalement en raison des hausses de prix administrés pour les produits pétroliers et des tarifs de l'eau et de l'électricité; en deçà du critère de convergence établi par la CEMAC. La croissance du crédit au secteur privé devrait être robuste et pourrait s'accélérer si nous réussissons à réduire notre dépendance vis-à-vis du système bancaire commercial pour le financement des opérations de l'État et à améliorer le climat des affaires.

13. Cependant, la hausse récente des cours du pétrole sur le marché international contribuera à creuser davantage le solde extérieur courant. Pour limiter la baisse des réserves internationales, nous sollicitons une augmentation de l'accès de l'ordre de 15 % de la quote-part dans le cadre du programme, et parallèlement nous adopterons des mesures d'ajustement aux chocs exogènes. Cette augmentation nous permettra d'atténuer la perte escomptée des réserves extérieures en 2008. Le décaissement de cette augmentation correspond à nos besoins de la balance des paiements liés à l'importation de produits pétroliers, qui a lieu principalement pendant les mois d'été, lorsque le fleuve est navigable. L'impact sur la RCA des turbulences dans les marchés financiers internationaux sera vraisemblablement limité, même si les risques géopolitiques émanant des conflits dans les pays voisins demandent d'être suivis de près. Nous serons vigilants dans l'exécution de notre programme économique et financier et ajusterons nos politiques en cas de besoin.

A. Politique budgétaire

Programme budgétaire pour 2008

14. La conduite d'une politique budgétaire prudente restera la pierre angulaire des efforts déployés pour préserver la stabilité économique et sociale. En 2008, nous prévoyons de dégager un excédent primaire intérieur — point d'ancrage de notre programme budgétaire — de 3 milliards de FCFA (0.3 % du PIB). L'objectif sur l'excédent primaire a été revu à la baisse par rapport à celui de notre budget 2008 approuvé par l'Assemblée nationale le 20 janvier 2008, dans la mesure où nous avons dû ramener les recettes budgétaires à un niveau plus réaliste. Cet excédent est nécessaire pour que nous puissions honorer nos obligations du service de la dette extérieure et intérieure, et nous permettrait de rembourser une quantité significative d'arriérés intérieurs. Pour atteindre notre objectif de solde intérieur primaire, nous intensifierons les efforts de mobilisation de recettes et maintiendrons une maîtrise stricte des dépenses — même si nous sommes résolus à protéger durablement les dépenses de lutte contre la pauvreté. L'exécution du budget dépendra donc, de façon cruciale, de la disponibilité des dons en général, et des appuis budgétaires en particulier.

15. L'objectif de recettes retenu est ambitieux. Nous envisageons une hausse du ratio recettes intérieures/PIB de ½ point de pourcentage du PIB. Toutefois, si les politiques restent inchangées par rapport à 2007, les recettes pourraient connaître une baisse de 1/2 % du PIB, à cause surtout des recettes sur les produits pétroliers, qui baisseraient de 1 point de pourcentage du PIB. Par conséquent, pour atteindre notre objectif, nous aurons besoin de mesures susceptibles de générer 1 % du PIB (8½ milliards de FCFA). Nous estimons que les réformes administratives pourraient contribuer à hauteur d'environ 3 milliards de FCFA (0,3% du PIB) à l'atteinte de cette cible (voir ci-après) et le reste des ressources sera obtenu grâce aux mesures de réforme de la politique fiscale (dont certaines étaient déjà prévues dans le budget 2008) notamment:

- La hausse des accises sur certains produits pétroliers et l'application d'un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix, basé sur une formule automatique (voir ci-après, 3 milliards de FCFA).
- La suppression des exonérations douanières exceptionnelles (0,5 milliards de FCFA). Conformément à la législation CEMAC, nous publierons un décret qui annule toutes les exonérations exceptionnelles accordées auparavant et instruit l'administration douanière de prélever des droits sur ces importations à partir de mai 2008.
- Le prélèvement à la source de la TVA (0.8 milliards de FCFA).
- L'augmentation des taxes forestières (0,4 milliards de FCFA).
- Le prélèvement de la taxe sur le chiffre d'affaires des petites entreprises (0,5 milliards de FCFA).

16. Nos partenaires pour le développement soutiennent notre programme de réforme au travers de dons. En ce qui concerne l'appui budgétaire, nous comptons recevoir un montant total d'environ 11 milliards de FCFA, réparti par bailleur : 10 millions de dollars provenant de la Banque mondiale, 10 millions de dollars de la Banque africaine de développement et 4 millions d'euros de l'Union européenne. En outre, nous explorons la possibilité d'obtenir un appui budgétaire direct d'un grand bailleur de fonds bilatéral. Pour ce qui est des dons-projets, nous prévoyons une assistance d'un montant de 28 milliards de FCFA, octroyée en grande partie par l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Nous sommes reconnaissants du soutien de nos partenaires pour le développement et espérons que l'intensification de nos efforts dans la mise en œuvre des réformes pourrait justifier une augmentation des flux d'aide à l'avenir afin de faire face à nos vastes besoins de développement, après des années de conflit interne.

17. Les dépenses connaîtront une hausse sous l'effet de l'augmentation de nos ressources, mais resteront en deçà de nos besoins. Nous ne relâcherons pas notre vigilance afin d'assurer que tous les engagements donnent lieu à paiement en temps opportun, d'éviter les

dépassements de crédits budgétaires et de protéger les crédits alloués aux domaines prioritaires. La masse salariale, qui s'élève cette année à 37,5 milliards de FCFA, est en légère augmentation par rapport à l'année précédente et est nécessaire pour faire face aux graves contraintes de personnel, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Nous avons aussi budgétisé de fortes augmentations des dépenses courantes primaires pour couvrir le coût des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le budget prévoit une augmentation de nos dépenses sociales de 3 à 19 milliards de FCFA. Nos dépenses d'investissement progresseront de 14 à 43 milliards de FCFA.

Stratégie d'apurement des arriérés, de financement et de gestion de la dette

18. L'une des priorités du gouvernement sera de mettre sur pied un plan crédible d'apurement des arriérés intérieurs accumulés au fil des ans. Cette initiative est essentielle pour redonner confiance dans la gestion de nos finances publiques. Pour commencer à payer ces arriérés de façon transparente et équitable, nous devons nous doter d'un calendrier de paiement préétabli et d'une stratégie de financement. Nous entendons établir ce calendrier d'ici fin septembre 2008 et le rendre public (critère de réalisation structurel). Notre intention est de rembourser les arriérés de dépenses au comptant, à l'exception éventuelle des compensations directes des arriérés d'impôts et des dépenses publiques pour les entreprises prises individuellement, notamment les entreprises publiques pour lesquelles l'Inspecteur général des finances réalisera un audit. Nous étudierons, avec la Banque mondiale, la faisabilité d'un règlement des arriérés de dépenses par voie de cessions de terrains, mais n'opterons pas pour la titrisation des arriérés en raison des problèmes de gouvernance liés à de telles transactions. Un échéancier clair de remboursement des arriérés sera établi, assorti d'un montant minimal conforme à nos prévisions d'excédent budgétaire primaire et de règles visant à accélérer l'apurement sur la base de la disponibilité des ressources additionnelles.

19. Une autre priorité de l'État est d'améliorer la gestion des finances publiques qui est hautement entravée par le coût élevé (18% en moyenne) du crédit des banques commerciales. Un recours limité à cette source de financement onéreuse permettrait de faire des économies considérables et favoriserait l'apurement d'arriérés supplémentaires à l'avenir. De plus, il est nécessaire de réduire notre dette envers la BEAC en vue d'alléger nos avances statutaires en deca de ses limites obligatoires et pour avoir une marge de manœuvre pour les besoins de financement à court terme.

20. Nous examinons actuellement les options de financement, y compris la possibilité d'obtenir des aides auprès des donateurs pour rembourser les arriérés intérieurs et la dette onéreuse contractée auprès des banques commerciales. Nous pensons que notre programme de réforme global mérite d'être appuyé par les bailleurs de fonds et nous avons l'intention de leur présenter l'argument selon lequel un décaissement rapide de dons pourrait largement contribuer à préserver la stabilité économique et sociale de la RCA. Il va de soi que nous préfererions obtenir un financement sous forme de dons. Toutefois, nous devons trouver une solution rapide aux problèmes d'arriérés et de dette envers les banques commerciales, afin de

préservé la paix sociale et éviter que nos ressources limitées ne soient gaspillées en frais d'intérêts élevés. A cet effet, nous sommes convaincus que l'accès en temps opportun au marché de capitaux régional de la CEMAC constituerait une stratégie de financement appropriée. Grâce à l'argent du pétrole, la région dispose de liquidités abondantes et nous pensons qu'il y aura un engouement suffisant à moyen terme pour les titres publics de la RCA à un taux favorable, si ces derniers sont structurés de façon appropriée et transparente, et si notre politique macroéconomique est responsable. La RCA pourrait être l'un des premiers pays de la région à profiter de cette possibilité de financement, étant donné que plusieurs membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont déjà émis des obligations sur leur marché régional. Comme l'ont fait ces pays pour les titres qu'ils ont émis, nous classerons cette émission de titres assortis de conditions non concessionnelles libellés en francs CFA parmi les dettes intérieures, aux fins du présent programme.

21. Nous comprenons toutefois que nous devons renforcer notre système de gestion de la dette et de maîtrise des dépenses avant d'accéder au marché régional. Dans un premier temps, nous créerons un comité de suivi de la liquidité comprenant des représentants de la BEAC, afin de renforcer la coordination des prévisions de trésorerie et des engagements de dépenses à court et à moyen terme (repère structurel à fin juin 2008). En outre, pour accroître la transparence et permettre au public de suivre nos efforts budgétaires, nous commencerons à publier des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, dans un délai de 45 jours suivant la période de référence, à compter de août 2008. Par ailleurs, d'ici la fin de 2008, nous prévoyons de mettre en place une unité de gestion de la dette totalement informatisée et capable de fournir en temps opportun des projections précises du service de la dette sous divers scénarios (repère structurel). Nous avons déjà acquis le logiciel et les ordinateurs indiqués pour la gestion de la dette, et envisageons de renforcer les ressources fournies à l'unité de gestion de la dette, pour une meilleure prise en compte des opérations de la dette entre le Trésor et le Budget. Une aide supplémentaire dans ce domaine est indispensable, et nous avons donc demandé l'assistance technique du FMI pour développer un marché des titres publics. Si nos préparatifs se déroulent comme prévu, nous envisageons d'émettre nos premiers titres publics au quatrième trimestre de 2008 par adjudication.

B. Politique du secteur financier

22. La politique du secteur financier a pour but d'étayer l'expansion du crédit afin d'accélérer la croissance du secteur privé tout en contenant les risques systémiques associés à la concentration des créances des banques commerciales sur le secteur public. Après une situation de quasi-crise en 2006 lors du PESF régional, la liquidité du secteur bancaire a récemment connue une nette amélioration, sous l'effet conjugué de la reprise économique, du rapatriement des bénéfices et de l'amélioration des conditions de sécurité. Nous estimons que les banques devraient pouvoir tirer parti de cette liquidité pour accorder plus des crédits au secteur privé. Si nous réussissons à émettre des obligations sur le marché régional et à utiliser une fraction du produit de ces émissions pour rembourser les crédits des banques commerciales, cela injectera un surcroît de liquidité dans l'économie.

23. Nous nous attaquerons aussi aux risques systémiques nés de la concentration des créances des banques commerciales sur le secteur public en contrôlant mieux les finances des entreprises publiques. L'État, qui est l'un des principaux actionnaires, cherchera à assurer un suivi plus vigoureux, en veillant notamment à ce que la présentation des états financiers et les audits des entreprises publiques aient lieu dans les délais prévus. Notre plan d'apurement des arriérés inclura les paiements de l'État au titre des arriérés commerciaux, et sa mise en œuvre aidera à améliorer la situation financière des entreprises touchées. Bien que la situation financière du système bancaire se soit améliorée suite à la restructuration d'une banque en difficulté, le niveau des créances en souffrance demeure élevé et certains ratios prudentiels risquent de ne pas être respectés, ce qui rendrait nécessaire une éventuelle recapitalisation. Dans ce cas, l'État s'abstiendra de fournir des apports de capitaux.

C. Politiques du secteur extérieur

24. La reprise du commerce extérieur après de longues années de repli est encourageante; le gouvernement accompagnera cette tendance en facilitant davantage les échanges internationaux. Nous suivrons en particulier les recommandations de l'audit récent sur le Guichet unique de Douala relatives au système de transports. Ces initiatives, conjuguées aux efforts que nous déployons pour faciliter le dédouanement en perfectionnant notre système de traitement des données, pourraient diminuer considérablement les coûts liés au commerce. Nous intensifierons d'ici peu nos efforts de promotion de l'intégration commerciale dans la CEMAC en assurant l'application stricte des accords commerciaux en vigueur et en réduisant les barrières non tarifaires aux échanges.

25. Depuis que la RCA a atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée en septembre 2007, son surendettement a nettement diminué et le service de la dette extérieure est devenu plus gérable. Nous avons commencé à contacter tous les créanciers bilatéraux officiels restants et les créanciers commerciaux afin d'obtenir d'eux un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et comptons atteindre un taux de participation de 80 %, condition de passage au point d'achèvement. Nous avons bon espoir que le suivi rigoureux des déclencheurs PPTE nous permettra d'atteindre le point d'achèvement avant la fin 2008.

D. Réformes structurelles

Administrations des recettes et politique fiscale

26. Nous mettrons en place les nouvelles structures fonctionnelles des régies financières et veillerons à ce que seules les régies de recettes se chargent du recouvrement des ces dernières. Nous avons réorganisé le ministère des finances y compris les directions des impôts et des douanes en établissant de nouveaux organigrammes. Nous achèverons la mise en œuvre de la réforme par la nomination du personnel à 95% des postes. La direction des douanes et la direction des impôts seront les seules autorisées à recouvrer les recettes. Nous limiterons l'action des autres départements de contrôle telles que l'Inspection générale des

Finances (IGF) et la Cellule mixte d'intervention financière (CEMIFI) à l'exercice de leurs véritables missions afin de réduire le coût relatif au respect des obligations fiscales supporté par le contribuable.

27. Sur le plan de l'administration fiscale, l'accent sera mis sur les mesures les plus efficaces par rapport à leur coût, car nos capacités et nos ressources sont limitées. Nous réviserons le seuil d'assujettissement à la TVA pour le porter à 50 millions de FCFA et le synchroniserons avec le seuil d'imposition au régime réel et à celui des grands contribuables (repère structurel à fin 2008). Nous nous efforcerons d'améliorer le civisme fiscal des grands contribuables en augmentant le nombre d'audits (repère structurel à fin 2008). En particulier, nous auditerons 30% des grands contribuables, tous les non – déclarants et tous les déclarants dont la TVA et l'impôt sur le revenu sont assortis d'un engagement fiscal nul ou négatif. Nous avons l'intention de maintenir le taux de défaillance des grands contribuables à 5 % ou moins en ce qui concerne la TVA, les droits d'accises et l'impôt sur le revenu. Nous avons également engagé un processus de recensement des contribuables financé par le PNUD afin d'identifier les grands contribuables éventuels qui ne sont pas inscrits. De plus, nous avons l'intention de maintenir inchangé le stock des arriérés d'impôts net des annulations par le biais des recouvrements forcés, des avis à tiers détenteurs sur les comptes bancaires et les saisies de biens. Il s'agit d'un objectif ambitieux si l'on considère le non-paiement des impôts par les entreprises publiques; cet objectif constitue un repère quantitatif dans le cadre du programme. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif, nous avons pris plusieurs mesures, y compris (i) la mise en place d'une commission chargée de reconstituer le stock d'arriérés d'impôts à fin 2007 et de proposer des mesures d'apurement; (ii) élever a « direction » la hiérarchie du bureau de control; et (iii) désigner un nouveau directeur de la direction des grands entreprises.

28. Nous allons aussi améliorer l'efficacité de l'administration des douanes en vue du recouvrement des recettes et de la facilitation des échanges. Le système SYDONIA est au centre de nos opérations à Douala et à Bangui et nous nous efforcerons d'appliquer d'autres modules de SYDONIA dès que possible. Pour le calcul des droits, nous continuerons à appliquer les valeurs indicatives fournies par la BIVAC, société d'inspection avant expédition. Par ailleurs, nous exercerons un contrôle rigoureux sur les exonérations accordées aux organisations non-gouvernementales afin d'éviter tout éventuel usage abusif du statut des exonérations. Eu égard à l'expérience plutôt décevante avec l'opérateur Unitec Bénin au Guichet unique de Douala, nous avons décidé de résilier le contrat qui nous lie à ce dernier pour non-respect des termes du contrat et d'affecter des agents de douane au Guichet unique de Douala afin d'améliorer l'efficacité des opérations (mesure préalable). Nous travaillerons avec nos homologues camerounais afin d'assurer l'interconnexion des deux systèmes SYDONIA préalablement à la mise en œuvre du module de transit de SYDONIA. Afin d'améliorer la coordination de la Direction des impôts et des douanes, nous mettrons à la disposition de la direction des impôts des données douanières en ligne et examinerons régulièrement et de manière conjointe la liste des 500 plus gros importateurs pour vérifier s'ils sont dûment inscrits comme contribuables et se sont acquittés de leurs obligations

fiscales. Nous espérons continuer à bénéficier d'une assistance technique dans l'administration fiscale et douanière et nous allons faire une requête dans ce sens.

29. L'augmentation durable de notre ratio de recettes par rapport au PIB à moyen terme nécessitera une réforme de la politique fiscale. En préparation à cette réforme globale, nous avons l'intention de consigner toute la législation fiscale pertinente dans un seul code des impôts qui sera régulièrement mis à jour et publié sur Internet d'ici juin 2009. Nous allons œuvrer dans le sens d'une réforme intégrale du système fiscal au cours de l'année 2009 dans le but d'en exécuter les principales mesures dans le cadre du budget 2010. L'objectif fondamental de la réforme fiscale est de : (i) élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations; (ii) simplifier le système fiscal en éliminant les impôts improductifs; (iii) et réduire le coût relatif au respect des obligations fiscales, pour les contribuables et l'administration des impôts. Ces mesures nous permettront d'augmenter les recettes de manière économiquement plus efficace et équitable. Pour nous aider dans cet effort de réforme, nous avons l'intention de solliciter une assistance technique en matière de politique fiscale autant pour la rédaction juridique.

Gestion des finances publiques

30. Le gouvernement intensifiera ses efforts de renforcement de la gestion des finances publiques. Nous avons mis l'accent sur l'amélioration du contrôle et du suivi des dépenses budgétaires, et créé un comité de trésorerie, qui arrête les paiements en fonction des fonds disponibles. Cette mesure exceptionnelle était nécessaire pour assurer une réelle maîtrise des flux de trésorerie dans une situation de liquidité très tendue. À mesure que nous moderniserons nos systèmes de contrôle des engagements et de gestion de la trésorerie, grâce à l'assistance technique et en suivant les recommandations du récent rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière, le contrôle de trésorerie sera fait au niveau des services techniques. Nous avons déjà procédé, en mars 2008, à la fermeture de tous les comptes inactifs logés dans les banques commerciales et nous réaliserons un audit des comptes bancaires restants afin d'en apprécier l'utilité. Nous demanderons aussi aux banques de consolider les soldes de tous les comptes du gouvernement afin de calculer les intérêts sur le solde créditeur consolidé, ce qui permettra de réduire les paiements dus aux banques au titre des intérêts pour l'année 2008. Ensuite, nous mettrons en place un compte unique du trésor (CUT) après avoir clôturé tous les comptes superflus de l'État auprès des banques commerciales et en maintenant le reste à un solde nul (repère structurel à fin décembre 2008). La mise en place du CUT implique l'élimination des « régies mixtes », la séparation totale des rôles de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses au niveau des ministères, et la présentation de toutes les recettes et de toutes les dépenses dans le budget. Nous prendrons aussi des mesures pour nous assurer que toutes les recettes de l'État sont déposées sans retard dans les comptes du trésor, en particulier les recettes douanières du guichet unique à Douala. En outre, nous commencerons, dès juin 2008, à déposer dans les comptes du trésor les droits d'accise sur les produits pétroliers affectés à la lutte contre la corruption, le financement de la constitution d'un stock stratégique et de l'extension du dépôt pétrolier.

31. Nous entendons renforcer le contrôle de la dépense grâce à la mise en place d'un système d'information pour la gestion des finances publiques. L'adoption de ce système (Ges'co) en fin juin 2008 permettra de suivre toutes les formes de dépenses depuis l'étape de l'engagement jusqu'à celle du paiement et devrait améliorer la collaboration entre les Directions du Budget et du Trésor. Afin de faciliter la mise en place du Ges'co, nous avons officiellement adopté, en mars 2008, la nouvelle nomenclature budgétaire, selon les standards internationaux, ainsi qu'un nouveau circuit de dépenses budgétaires. De même, nous adopterons bientôt le plan comptable correspondant. Des ressources additionnelles ainsi qu'une attention plus soutenue des autorités sont nécessaires à une mise en œuvre efficace du Ges'co. De même, il s'avère indispensable de supprimer les procédures de dépense exceptionnelles. Le nouveau système permettra aussi le suivi des arriérés de dépenses intérieures qui devront être enregistrés. Nous serons ainsi à même de produire, au quatrième trimestre 2008, des rapports sur l'exécution du budget sur une base engagement, ordonnancement et caisse. Afin d'obtenir une situation globale de nos arriérés, l'Inspection générale des Finances (IGF) procédera, d'ici fin juillet 2008, à un audit des arriérés intérieurs au titre des années 2005 à 2007.

32. Nous allons renforcer notre cadre juridique concernant l'émission des garanties. Nous avons déjà publié des régulations pour clarifier que toutes les garanties nécessitent la signature du ministre des finances et du budget et qu'elles doivent être enregistrées par le département chargé de la dette publique. En plus, le bénéficiaire de la garantie doit payer comme frais de garantie un montant équivalent au risque de la garantie pour compenser le budget pour l'obligation contingente. Aussi, toutes les garanties doivent être publiées dans la loi de finance annuelle avec détails sur (i) leur nature, le bénéficiaire, et la durée envisagée ; (ii) le montant ; (iii) les paiements effectués ; (iv) les recouvrements ; et (v) les frais de garantie reçus.

Secteur pétrolier

33. Le gouvernement s'appliquera résolument à aligner les prix des produits pétroliers sur les conditions du marché. Les prix actuels impliquent de fortes subventions pour plusieurs produits, et le montant de ces subventions en 2008 s'élèverait à environ 3 milliards de francs CFA si les politiques actuelles devaient se poursuivre. Ainsi, la fixation des prix des produits pétroliers mine sérieusement le budget. Pour ces raisons, le 1^{er} juin nous avons adopté une formule trimestrielle de détermination automatique des prix du pétrole qui répercute intégralement sur le consommateur l'ensemble des coûts, les marges de distribution et les taxes, y compris la TVA au taux normal (mesure préalable) et nous allons continuer à appliquer cette formule (critère de réalisation continu, voir protocole d'accord technique (PAT) ¶15). Dans le cadre de la formule d'ajustement automatique nous allons appliquer la TVA à toutes les étapes de la production et de la distribution sur l'essence et le gasoil le 1^{er} octobre 2008. Par ailleurs, nous allons combiner les autres taxes sur les produits pétroliers en un seul droit d'accises spécifique appliqué sur la quantité du produit et ajusté trimestriellement en fonction de l'inflation à partir de janvier 2009. Le choix d'un droit

d'accises spécifique est motivé par le fait qu'il permet de réduire les fluctuations dues à la volatilité des prix du pétrole et garantit un flux de recettes plus stable au Trésor.

34. Le gouvernement a mis en place une stratégie de communication visant à expliquer la nouvelle politique de tarification des produits pétroliers aux populations. En particulier :

- Il est manifeste que les subventions des produits pétroliers ne sont pas de nature à privilégier les pauvres car les produits subventionnés sont utilisés essentiellement comme intrants industriels ou consommés par les ménages qui sont dans une meilleure situation économique.
- Il existe un détournement important du pétrole lampant subventionné vers le transport.
- La perte des recettes pétrolières implique moins de remboursement des arriérés et moins de dépenses en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures.
- La consommation de carburant de l'État dépasse les recettes perçues sur ces produits, ce qui amène les compagnies pétrolières à accumuler des arriérés d'impôts.
- Les taxes sur les produits pétroliers sont un moyen particulièrement efficace d'accroître les recettes dans un pays où les capacités des régies financières sont limitées.
- C'est pourquoi l'augmentation des prix est un choix nécessaire, même si nous sommes conscients qu'une telle décision pourra être politiquement contestable. Cependant la formule automatique assortie d'un calendrier préétabli d'augmentation progressive du droit d'accises devrait, avec le temps, dépolitiser la question.

35. Dans un premier temps, le 1^{er} juin 2008, nous avons ajusté le prix du fuel 1% destiné aux industries afin d'assurer le recouvrement total des coûts. Pour le pétrole lampant dont le prix se situe actuellement au dessous du niveau de recouvrement des coûts, l'élimination des subventions signifierait un renchérissement considérable. Pour aider la population à s'ajuster aux hausses de prix, nous avons décidé d'étaler sur deux ans l'abolition des subventions sur le pétrole lampant. Au cours de cette période, le droit d'accises spécifique sera négatif, reflétant ainsi la subvention. Le prix de l'essence compris maintenant un droit d'accise spécifique positif et le prix pour le gasoil le fera à partir du 1^{er} octobre. Le montant du droit d'accises s'appréciera avec le temps, au rythme des ajustements trimestriels, augmentant ainsi les recettes du trésor. En 2008, ces mesures devraient générer des recettes additionnelles de l'ordre de 3 milliards de francs CFA. En 2009, la TVA sera appliquée sur tous les produits pétroliers (hors exportations), et nous envisageons de consolider les différentes taxes sur les produits pétroliers en un seul droit d'accise spécifique, tout en supprimant le système d'affectation des taxes. Par ailleurs, nous continuerons d'accroître modérément et sur une base trimestrielle les accises sur les produits pétroliers, en vue de générer des recettes

additionnelles sur les produits pétroliers de 9.5 milliards de francs CFA (par rapport à 2008), ce qui contribuera à payer les consommations publiques de l'État (voir ci-après).

36. Nous sommes tout à fait conscients, cependant, que le relèvement des prix des produits pétroliers imposera à chaque ménage une charge financière supplémentaire, mais particulièrement lourde pour les plus pauvres. C'est pourquoi, lorsque nous ajusterons les prix des produits pétroliers afin de recouvrer intégralement les coûts, nous mettrons en œuvre des mesures d'un montant de 1 milliard de francs CFA ciblées afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix sur les ménages les plus pauvres. En particulier, nous avons décidé de réduire le taux de la TVA sur des produits de première nécessité tels que les huiles raffinées, la farine de froment, le riz, et le poisson congelé. En plus, et à fin de atténuer l'impact de la hausse récente du prix du ciment et tôles (liée aux problèmes d'offre), nous avons réduit le taux de la TVA sur ces produits. Nous étudions aussi, conjointement avec la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fonds, d'autres voies et moyens d'amortir l'impact des augmentations subséquentes de prix sur les pauvres. L'apurement des arriérés intérieurs, en particulier celles de salaires et retraites, sera aussi une manière d'atténuer l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers.

Autres réformes structurelles

37. Le gouvernement accélérera les réformes institutionnelles afin de faciliter l'accès du secteur privé au secteur bancaire et de promouvoir l'intermédiation financière. Nous envisageons de procéder à des réformes juridiques et judiciaires en vue d'une plus grande transparence des pratiques comptables dans le secteur privé et de la modernisation de l'appareil judiciaire pour un recouvrement de la dette plus sûr, efficace et moins coûteux. A cet effet, nous avons engagé une collaboration intense avec la Société financière internationale (SFI). Nous chercherons aussi à stimuler l'intermédiation financière en généralisant l'usage du système bancaire pour le paiement des salaires des fonctionnaires.

38. Nous améliorerons la gestion des entreprises publiques afin de mieux refléter la vérité de leurs coûts et ajuster les prix administrés. Actuellement, de nombreuses entreprises publiques ne s'acquittent pas de leurs impôts et l'État ne paye pas pour la consommation des biens et services et la consommation de l'État n'est pas comptabilisée dans le budget. Cette pratique conduit à une situation de dettes croisées. Les entreprises publiques accumulent des pertes substantielles de recettes quasi-budgétaires qui sont financées par une ponction sur leur capital. Il s'agit là d'une question macroéconomique désormais critique pour le secteur public et pour la croissance, ce d'autant plus que les infrastructures d'approvisionnement en eau et de fourniture d'électricité se sont fragilisées. Ainsi, pour répercuter les coûts additionnels liés à la hausse des prix de produits pétroliers, nous augmenterons les tarifs de l'eau et de l'électricité de 5 et 5 % respectivement (repère structurel à fin juin 2008), ce qui constitue un premier pas vers une tarification plus viable à long terme. Il convient néanmoins de noter que les nouveaux tarifs de l'eau et de l'électricité resteront en deçà de l'objectif tarifaire à long terme. Les prix administrés seront ensuite relevés pour tenir compte du

recouvrement intégral des coûts, y compris les dépenses d'investissement. Cette mesure permettra aux entreprises publiques d'honorer leurs obligations fiscales et au gouvernement de payer pour les services utilisés. Par ailleurs, nous travaillons avec la Banque Mondiale pour améliorer la gestion de ces entreprises afin de réduire les pertes techniques et accroître leur efficacité globale. En 2009, le budget reflètera l'intégralité de la consommation de l'État en biens et services fournis par les entreprises publiques qui sera financée par des recettes plus élevées, y compris celles provenant des taxes sur les produits pétroliers.

39. La réforme de la gouvernance appuiera les efforts que nous déployons pour améliorer le fonctionnement du secteur public et le climat des affaires. Les leçons de la table ronde sur le système judiciaire organisée fin 2007 ont été tirées. Nous affecterons davantage de ressources à l'application de la loi et un comité permanent de lutte contre la corruption sera créé au sein des services du premier ministre en mars 2008 afin de mieux coordonner et responsabiliser toutes les institutions publiques impliquées dans ce secteur. L'adoption du Code de passation des marchés d'ici juin devrait contribuer à plus de transparence et d'efficacité. Obligation avait déjà été faite aux hauts responsables du gouvernement de déclarer leur biens, mais nous introduirons un format de déclaration standard ainsi que des amendes pour non-conformité d'ici juin 2008. Nous poursuivrons par ailleurs les efforts engagés pour aligner les codes régissant les secteurs des ressources naturelles sur les normes internationales. Nous nous garderons de délivrer de nouveaux permis forestiers avant l'adoption du nouveau code forestier et nous avons retiré deux permis qui n'étaient pas conformes à la législation en vigueur. Nous publierons un rapport d'audit sur le secteur minier pour faire avancer la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Ces réformes devraient permettre de concrétiser le potentiel de recettes de ces secteurs.

E. Suivi du programme pour 2008

40. Le programme sera suivi dans le cadre de revues reposant sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels pour fin juin et fin décembre 2008 (tableau 1) et des critères de réalisation et repères structurels pour 2008 (tableau 2). Une définition détaillée de ces critères de réalisation quantitatifs et conditions structurelles est présentée dans le protocole d'accord technique ci-joint (pièce jointe II). Le gouvernement mettra à la disposition des services du FMI toutes les données de base, après les rapprochements nécessaires, d'une façon régulière et ponctuelle, comme il est spécifié dans le protocole d'accord technique.

41. Le cadre de la conditionnalité quantitative du programme a été mis à jour :

- Le critère de réalisation concernant l'excédent primaire intérieur permet dépenser tout excédent de dons sous forme d'appui budgétaire (par rapport aux prévisions du programme), ce qui pourrait faciliter notre demande d'assistance supplémentaire de la part des bailleurs de fonds. Les manques à gagner sur les dons sous forme d'appui

budgétaire (par rapport aux prévisions du programme), ne requièrent plus des mesures d'ajustement budgétaire.

- Le critère de réalisation concernant le crédit net des banques commerciales à l'État (déduction faite des titres publics détenus par les banques) est assorti d'une correction à la hausse limitée pour tenir compte de manques à gagner sur les dons sous forme d'appui budgétaire (par rapport aux prévisions du programme), afin d'isoler la gestion budgétaire des fluctuations à court terme de l'assistance extérieure.
- Au cas où les résultats de l'émission obligataire seraient inférieurs aux prévisions, il y aurait (i) un relèvement du crédit net de la BEAC, jusqu'au plafond statutaire; (ii) un relèvement du plafond du crédit net des banques commerciales à l'État (critère de réalisation) ; et (iii) un abaissement du plancher d'apurement des arriérés intérieurs (repère quantitatif).
- Le critère de réalisation quantitatif concernant les nouveaux arriérés de paiement intérieurs sera supprimé de même que celui sur les traitements et salaires.
- Un nouveau repère quantitatif permettra de suivre la réduction du stock des arriérés d'impôts net des non-valeurs.

Tableau II.1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, 2008

(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 31 décembre 2007; plafonds, sauf indication contraire)

	Repère fin	Critère de réalisation	Repère fin	Critère de réalisation
	mars Proposé	fin juin Proposé	septembre Proposé	fin décembre Proposé
Critères de réalisation				
Plancher des recettes publiques totales ¹	23.0	46.5	69.0	91.5
Plancher du solde primaire intérieur ²	0.5	1.0	3.0	2.5
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, titres obligataires exclus	5.0	-0.5	-1.3	-12.8
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs				
VAN de la dette extérieure	350.0
Plancher des dépenses anti-pauvreté ⁵	4.5	9.5	14.0	18.5
Paiement des arriérés intérieurs	2.0	5.0	8.0	14.0
Accumulation d'arriérés d'impôts	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire				
Dons pour appui budgétaire (prévision)	0.3	7.4	11.9	12.1
Bonds émis dans le marché régional (prévision)	0.0	0.0	0.0	20.7
<i>Dont:</i> dans le portefeuille des banques commerciales	0.0	0.0	0.0	14.8
Ajustement maximum sur les créancier des banques en cas de décaissement de dons inférieure aux prévisions	0.0	7.0	5.0	5.0

Sources: Autorités de la R.C.A.; estimations du service du FMI.

¹ Recettes intérieures, à l'exclusion des dons extérieurs et du produit des cessions (voir PAT pour plus de détails).

² Le solde primaire intérieur (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses totales de l'État, mais à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dépenses en capital financés de l'étranger.

³ Dette contractée ou garantie par l'État (voir PAT).

⁴ Ces critères de réalisation seront suivis de façon permanente.

⁵ Dépenses totales de santé et d'éducation, y compris celles au titre des traitements et salaires et des biens et services.

Tableau II.2. République Centrafricaine: conditionnalité structurelle, 2008

Mesure	Conditionnalité/ Calendrier	Raisons macroéconomiques
DÉTERMINATION DES PRIX DU PÉTROLE ET ENTREPRISES PUBLIQUES		
<p>Mise en œuvre d'une formule de détermination automatique des prix pétroliers assurant la répercussion intégrale sur le consommateur de tous les coûts, des marges de distribution, de la TVA au taux normal pour l'essence et le gazoil et un droit d'accise spécifique par produit. La formule comprend une calendrier de taxes pour chaque produits (MPEF ¶133 et PAT ¶115).</p>	Mesure préalable	<p>Protéger le budget des risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; donner la latitude aux mesures bien ciblées pour atténuer l'impact social du changement des prix des produits pétroliers.</p>
<p>Application continue de la formule trimestrielle de détermination automatique des prix pétroliers (MPEF ¶133 et PAT ¶115).</p>	Critère de réalisation continu	Voir ci-dessus.
<p>Augmentation des tarifs de l'eau de 5 % et de l'électricité de 5 % pour les tranches supérieures de consommation (MPEF ¶138).</p>	Repère structurel/ fin-juin 2008	<p>Réduire les pertes quasi-budgétaires des EP essentielles pour la croissance de la RCA et protéger le budget.</p>
ADMINISTRATIONS DES IMPÔTS, DES DOUANES ET ADMINISTRATION		
PUBLIQUE		
<p>Résilier le contrat avec Unitec Bénin et affecter des agents de douane au Guichet Unique à Douala (MPEF ¶128).</p>	Mesure préalable/	<p>Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en enlevant un opérateur inefficace et cher.</p>
<p>Utiliser le chiffre d'affaires comme seul critère de classification des contribuables et fixer à 50 millions de FCFA le seuil minimum pour les grands contribuables, l'assujettissement à la TVA et le régime fiscal du réel (MPEF ¶127).</p>	Repère structurel/ fin-décembre 2008	<p>Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques grâce à une focalisation sur les grandes entreprises et une restructuration de la TVA, principale source de recettes.</p>
<p>Augmenter le nombre d'audits pour couvrir en 2008 (i) au moins 30 % des grands et moyens contribuables sur l'année, (ii) tous les non – déclarants et (iii) tous les contribuables demandant un crédit de TVA ou déclarant un solde nul (MPEF ¶127).</p>	Repère structurel/ fin-décembre 2008	<p>Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en réduisant les possibilités d'évasion fiscale.</p>
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES		
<p>Création d'une commission de suivi de la liquidité, comprenant des représentants de la BEAC, pour examiner de façon mensuelle, hebdomadaire et journalière les flux de trésorerie et prévisions d'engagements et pour évaluer les besoins de liquidité (MPEF ¶121).</p>	Repère structurel/ fin-juin 2008	<p>Réduire le coût d'endettement pour l'État et ramener les engagements de l'État dans les limites de ses ressources en vue d'éviter des arriérés de paiement.</p>
<p>Mettre sur pied et publier un plan de remboursement des arriérés intérieurs et le rendre public (MPEF ¶118 et PAT ¶116).</p>	CRS/ fin-septembre 2008	<p>Rétablir la crédibilité de l'État vis-à-vis du public ; réduire le surendettement.</p>
<p>Créer un compte unique du Trésor (CUT) (MPEF ¶130).</p>	Repère structurel/ fin-décembre 2008	<p>Réduire le coût d'endettement pour l'État et accroître la transparence dans les opérations de l'État.</p>
GESTION DE LA DETTE		
<p>Informatiser totalement l'unité de gestion de la dette et lui permettre de fournir immédiatement des projections du service de la dette sous divers scénarios(MPEF ¶121).</p>	Repère structurel/ fin-décembre 2008	<p>Accroître la fiabilité des prévisions en matière de dette et développer la capacité de prendre des mesures correctives en cas de préoccupations sur la viabilité à moyen terme de la dette.</p>

APPENDICE II. PIÈCE JOINTE II. : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 3 juin 2008

1. Le présent protocole d'accord technique contient les définitions visant à clarifier la mesure des critères et indicateurs quantitatifs de réalisation qui figurent au tableau 1 du Mémoire de politique économique et financière pour 2008 joint à la lettre d'intention des autorités. Il précise aussi la fréquence et les délais de transmission des données aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2006.

A. Communication des données au FMI

2. Les données sur toutes les variables faisant l'objet de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, y compris toutes les révisions, seront régulièrement communiquées aux services du FMI en temps voulu — d'après la description et le calendrier présentés au tableau 1. En outre, les autorités consulteront les services du FMI pour toute nouvelle information et donnée pertinentes pour l'évaluation et le suivi des résultats au regard des objectifs du programme, quand bien même elles ne sont pas spécifiquement définies dans ce mémorandum.

B. Définitions

3. Sauf indication contraire, on entend par **État** l'administration centrale de la République Centrafricaine (RCA), à l'exclusion des administrations locales, de la banque centrale et de tout autre organisme public doté d'une personnalité juridique autonome (entreprises publiques ou semi-publiques) et non visé actuellement par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Les dépenses de l'État** base caisse (exceptées les dépenses au titre du paiement d'intérêts) sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent toutes les dépenses affectées, les opérations du Trésor, les contreparties nationales aux projets bénéficiant d'un financement extérieur et les opérations de compensation. Les dépenses anti-pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation seront enregistrées suivant la classification fonctionnelle des dépenses publiques.

5. Aux fins du présent mémorandum, les définitions des termes « dette » et « emprunt concessionnel » sont les suivantes :

- Le terme « dette » prend la signification énoncée au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation sur la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt*), adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais il recouvre aussi les engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Aux fins de ces directives, « dette » signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la

fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs non (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur ; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant à l'avenir la garantie auprès de l'acheteur (accords de rachat et accords officiels de crédit croisé notamment); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels on fournit une propriété que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée de la propriété, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété. D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

C. Critères de réalisation quantitatifs

Recettes intérieures de l'État (plancher)

6. **Les recettes intérieures de l'État** sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent les opérations compensatoires portant sur les recettes et les dépenses de la période en cours — entre l'État et les fournisseurs de biens et services — hormis les subventions reçues de l'étranger et le produit des cessions. Les recettes de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, les recettes affectées, les chèques au titre des droits de douane-projets, les retenues sur les traitements et salaires des fonctionnaires effectivement payés.

Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

7. **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur une base caisse, est défini comme la différence entre les recettes publiques intérieures et les dépenses publiques, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur fonds extérieurs. Le **solde budgétaire primaire intérieur** sera calculé à partir des données au-dessus de la ligne fournies dans le TOFE.

Ajusteur

8. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour tenir compte de tout excédent d'appuis budgétaires extérieurs non prévu dans le programme.

Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (plafond)

9. **Le stock en fin de période des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État**, figurant dans la situation monétaire est défini comme la différence entre les dépôts détenus par l'État dans les banques commerciales et l'encours des prêts et des découverts.

Ajusteur

10. Le plafond de **variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État** sera augmenté :

- i) de 100 % pour tout déficit d'appuis budgétaires extérieurs cumulés sous forme de dons par rapport aux projections du programme et à hauteur de la limite prévue au tableau 1 du MPEF; et
- ii) de 55 % du déficit du produit de l'émission obligataire sur le marché régional par rapport aux projections du programme (voir exemple du tableau 2 joint au présent PAT).

Dettes extérieures non concessionnelles ou garanties (plafond, en continu)

11. Le critère de réalisation sur l'obtention d'une **nouvelle dette extérieure non concessionnelle** s'applique à la fois à la dette extérieure à court terme (échéance initiale de un an ou moins), ainsi qu'à moyen et à long terme (échéance initiale de plus de un an), contractée ou garantie par l'État. Les achats auprès du FMI ne sont pas assujettis à cette limite.

12. La concessionnalité des prêts est évaluée sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On dit d'un prêt qu'il est assorti de conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio de la valeur actuelle du prêt — calculé selon les taux d'intérêt de référence — par rapport à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (soit un élément don d'au moins 35 %, qui ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois. Les marges ci-après seront ajoutées aux moyennes du taux de référence sur 10 ans et sur six mois : 0,75 % dans le cas des périodes de remboursement inférieures à 15 ans, 1 % dans celui des périodes comprises entre 15 et 19 ans, 1,15 % dans celui des périodes allant de 20 à 29 ans et 1,25 % dans celui des périodes égales ou supérieures à 30 ans.

13. La notion d'État aux fins de l'indicateur sur la dette extérieure comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les institutions publiques administratives, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou consentir des prêts non concessionnels, les institutions

publiques scientifiques et techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles et/ou commerciales, et les administrations locales.

Arriérés de paiement extérieurs (plafond, en continu)

14. Les **arriérés de paiements extérieurs** sont réputés s'accumuler lorsque les paiements incontestés de l'État au titre des intérêts ou de l'amortissement ne sont pas effectués selon les termes du contrat, ni selon un différé futur convenu avec le Club de Paris ou d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux.

D. Mesures préalables et critères de réalisation structurels

Formule de fixation automatique des prix des produits pétroliers (mesures préalable et critère de réalisation structurel)

15. **La formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers** est conçue pour répercuter intégralement sur le prix à la consommation, la totalité des coûts, des marges de distribution, de la TVA au taux régulier pour l'essence et le gazole, ainsi qu'un droit d'accise spécifique incluant les droits de douane par produit. Le prix de vente au détail du super, du pétrole lampant, du gazole et du fioul 1% sera calculé à la fin de chaque trimestre, sur la base de la moyenne du prix f.à.b. sur les 90 jours précédents pour chaque produit. La formule ajoute à l'ensemble des coûts, les marges de distribution, un droit d'accise spécifique par produit et la TVA, le cas échéant. Le prix final sera calculé sur la base de la structure de prix des produits pétroliers acheminés via la République démocratique du Congo en appliquant le droit d'accise spécifique énoncé au tableau 3.¹² Le droit d'accise spécifique comprend les éléments suivants : i) droit de douane; ii) taxe communautaire d'intégration; iii) redevance d'usage routier; iv) redevance équipement informatique finances; v) C.C.I.; et vi) TUPP négative ou positive résiduelle. La TVA afférente à l'essence et au gazole sera appliquée à la totalité des coûts, des marges de distribution et du droit d'accise spécifique à partir du 1^{er} octobre. Pour les produits pétroliers importés par le Cameroun, le même montant de TVA sera appliqué à l'essence et au gazole; les droits d'accise spécifiques seront ajustés pour donner le même prix final que celui prévu ci-dessus.

Plan d'apurement des arriérés intérieurs (critère de réalisation structurel)

16. Le plan d'apurement des arriérés intérieurs consiste en : i) une liste de tous les arriérés de paiements intérieurs validés par audits pour la période allant jusqu'à l'année 2007 incluse et ventilés par type; ii) un échéancier de règlement minimum pour chaque type d'arriéré visant à ramener les arriérés à zéro (règlements trimestriels échelonnés jusqu'en 2010, puis annuels par la suite); iii) une description détaillée de l'ordre de priorité des règlements prévu dans le plan; et iii)

¹² Les droits d'accise spécifiques figurant au tableau 3 pour 2009 sont fournis à titre indicatif. Ils devraient être fixés de manière à produire une taxe complémentaire sur les produits pétroliers de 1 % du PIB en 2009.

une formule précise indiquant les paiements complémentaires à effectuer sous réserve de la disponibilité de ressources à cet effet.

E. Repères quantitatifs

Valeur actualisée nette de la dette extérieure (plafond)

17. On estime la valeur actualisée nette de la dette extérieure en utilisant le modèle de viabilité de la dette extérieure établi par le FMI pour les pays à faible revenu.

Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher)

18. La réduction des arriérés **de paiements intérieurs** est communiquée dans le cadre du TOFE. Les **arriérés de paiement intérieurs** comprennent ceux validés par l'audit externe lancé pendant la première partie de 2007, qui se sont accumulés entre 1998 et 2004, et ceux qui sont antérieurs à 1998. Ces arriérés de paiements intérieurs comprennent les traitements et salaires, ainsi que les crédits-fournisseurs.

Ajusteur

18. Le plancher de réduction des arriérés **de paiements intérieurs** sera abaissée de 24 % en cas de déficit du produit de l'émission obligataire sur le marché régional, par rapport aux projections du programme (voir exemple au tableau 2 joint au présent PAT).

Accumulation nette d'arriérés d'impôts

19. L'accumulation nette d'arriérés d'impôts se définit comme la variation du stock d'arriérés d'impôts (hors montants en litige) durant la période considérée plus tout montant passé en charge au cours de la même période. Un exemple de calcul est présenté au tableau 4 ci-après (ligne 6).

**Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI
dans le cadre de l'accord FRPC**

Description des données	Délai de transmission
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les critères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financière de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financées sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisés en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et concessionnelle contractée ou garantie par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Stock des arriérés d'impôts et montant recouvré	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Indicateurs permettant d'évaluer les tendances économiques globales, notamment l'indice des prix à la consommation et les ventes de produits pétroliers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Flux des importations/exportations (en volume et en valeur), activités dans les secteurs forestier et minier	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers	Dans la semaine suivant la fin de chaque mois.

Tableau 2. République Centrafricaine — Facteurs d'ajustement en cas de réduction de l'émission obligataire régionale par rapport au niveau projeté

	Facteurs d'ajustement ¹	Variables liées à l'émission obligataire		
		(Milliards de francs CFA)		
Émission obligataire		20.7	5.0	0.0
Moins perçu par rapport aux projections		0.0	15.7	20.7
Variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État, hors obligations	0.55	-13.8	-5.1	-2.4
Réduction des arriérés de paiements intérieurs	0.24	14.0	10.2	9.0
Variation du crédit net de la BEAC	0.21	-5.6	-2.3	-1.3

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Si les obligations émises sont moindres que projeté, le moins-perçu sera appliqué aux trois types de dette intérieure, en proportion des facteurs d'ajustement.

Tableau 3. République Centrafricaine — Droits d'accises et TVA sur les produits pétroliers, 2008-09

	Jun 2008	4 ^e trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009
Produit des accises, droits de douane inclus (via Kinshasa)	(franc CFA/litre)					
Essence (Super)	156.5	140.3	154.3	168.3	182.3	196.3
Pétrole lampant	-142.2	-103.1	-148.1	-106.1	-64.1	-22.1
Gazole	25.0	27.8	41.8	55.8	69.8	83.8
Fuel 1%	34.3	37.5	27.5	27.5	27.5	27.5
TVA ¹						
Essence (Super)	66.7	145.0	147.0	149.0	151.0	153.2
Pétrole lampant	0.0	0.0	106.0	113.2	120.4	127.8
Gazole	83.2	140.7	142.6	144.5	146.4	148.4
Fuel 1%	0.0	0.0	103.4	102.9	102.4	102.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Estimations basées sur les projections du programme pour les prix à l'importation f.à.b.

Tableau 4. République centrafricaine — Stock des arriérés d'impôts

	2006	2007	2008 (QB)
	(Milliards de francs CFA)		
1 Stock total	15.0	27.2	...
2 Montants en contentieux	1.3	10.6	...
3 Total, hors montants en contentieux (1-2)	13.7	16.6	...
Flux			
4 Variation des stocks (3(t)-3(t-1))	...	2.9	...
5 Montants passés en charge	...	0.0	...
6 Variation totale des arriérés (4+5)	...	2.9	0.0
7 Montants recouverts	...	3.4	...
8 Nouveaux arriérés (6+7)	...	6.3	...
Pour mémoire			
Arriérés des entreprises publiques	2.4	4.4	...

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 08/142
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
18 juin 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord FRPC conclu avec la République Centrafricaine, augmente l'assistance financière destinée à amortir l'impact de la hausse des prix alimentaires et pétroliers, et approuve le décaissement d'un montant de 14 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu, aujourd'hui, la deuxième revue des résultats économiques de la République Centrafricaine dans le cadre de l'accord financé sur les ressources de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et a décidé d'augmenter le niveau d'accès à ces ressources pour aider la Centrafrique à amortir l'impact de la hausse des prix alimentaires et pétroliers. La décision du Conseil augmente de 8,355 millions de DTS (soit environ 13,5 millions de dollars), le montant initial de l'accord FRPC soit 36,2 millions de DTS (58,4 millions de dollars EU environ), à décaisser à la conclusion de la deuxième et de la troisième revues. La conclusion de la présente revue permet un décaissement de 8,67 millions de DTS (14 millions de dollars environ) dont 5,57 millions de DTS (environ 9 millions de dollars) au titre de l'augmentation du niveau d'accès.

En concluant cette revue, le Conseil d'administration a accordé des dérogations pour la non observation de quatre critères de réalisation quantitatifs concernant les plafonds relatifs à la masse salariale, aux arriérés intérieurs publics, aux variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État et aux arriérés extérieurs publics, ainsi que pour la non observation de critères de réalisation structurels relatifs à la formule de calcul des prix des produits pétroliers et à la réduction du stocks des arriérés d'impôts.

L'accord triennal FRPC a été approuvé le 22 décembre 2006 (voir [Communiqué n° 06/299](#)).

À l'issue de l'examen du programme économique de la République Centrafricaine appuyé par le FMI, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil d'administration a déclaré :

«Au cours des dernières années, les autorités centrafricaines ont réalisé des progrès notables pour la consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi que le renforcement de la politique économique.

Ces progrès se sont traduits par la reprise économique qui s'affermi, notamment dans le secteur agricole qui est essentiel pour faire reculer la pauvreté.

Les autorités ont fait preuve d'une ferme détermination dans la mise en œuvre de l'accord FRPC, dans un contexte financier difficile et un environnement extérieur défavorable. L'assainissement budgétaire se poursuivra en 2008. Cela devrait permettre d'améliorer la gestion des finances publiques, de mieux cibler les dépenses, de renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette, et de traiter les déficits quasi-budgétaires des entreprises publiques. Les dérapages constatés dans la mise en œuvre du programme en 2007 ont été passagers, mineurs ou ont été corrigés. C'est pour cette raison que le Conseil a accepté la demande de dérogation présentée par les autorités pour la non observation des critères de réalisation programmés. Les administrateurs ont aussi accueilli favorablement la demande d'augmentation du niveau d'accès de la Centrafrique aux ressources financières du FMI pour amortir l'impact de la hausse des prix sur la balance des paiements et engagé la communauté des bailleurs de fonds à apporter une assistance financière supplémentaire à la République Centrafricaine (RCA).

La récente adoption d'une formule de détermination des prix pétroliers est un pas important pour isoler le budget des fluctuations des cours mondiaux du pétrole et pour renforcer le recouvrement des recettes publiques. L'augmentation des droits d'accise sur l'essence prend progressivement effet pour refléter la hausse des prix, de même que des mesures ont été prises pour atténuer l'impact de la hausse des prix sur les foyers les plus démunis.

Le produit de la fiscalité en RCA reste l'un des plus faibles en Afrique subsaharienne. À brève échéance, les autorités entendent augmenter les recettes intérieures par la réorganisation de l'administration douanière et le renforcement des contrôles et recouvrements fiscaux. À moyen terme, l'accent sera mis sur une refonte complète de la politique fiscale afin d'accroître le ratio des recettes au PIB. L'augmentation des recettes intérieures et du financement extérieur concessionnel est nécessaire pour progresser vers la réalisation des OMD.

Le gouvernement prévoit d'emprunter sur les marchés financiers régionaux pour permettre de résorber le surendettement intérieur. Le but est de remplacer le financement bancaire à court terme coûteux des banques locales et de réduire la dette de la RCA envers la BEAC, afin de libérer des ressources pour la gestion de trésorerie à court terme et favoriser le règlement des arriérés intérieurs, essentiellement de salaires. Les autorités entendent renforcer la capacité de gestion de la dette et de la trésorerie avant de mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'emprunt. Les autorités sont encouragées à redoubler d'efforts pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE ce qui permettrait d'apporter un complément d'allègement de dette et un appui significatifs aux efforts d'assainissement budgétaire.»

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes soutenus par cette facilité s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire. Cette stratégie, qui est adoptée au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires au développement, est énoncée dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté établi par le pays. Le but est de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC soient

conformes à un cadre global de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

**Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour le Centrafricaine,
sur la République centrafricaine
18 juin 2008**

Au nom des autorités de la République centrafricaine, que je représente, je tiens à remercier le Conseil d'administration et la Direction de leur appui constant à la République centrafricaine, qui cherche à consolider la paix et la sécurité, à réduire la pauvreté et à préserver la stabilité macroéconomique. Les autorités sont reconnaissantes des entretiens francs avec les services du FMI et de l'assistance technique précieuse qui leur est offerte. Elles prennent note avec intérêt des rapports bien rédigés des services du FMI et de la Banque mondiale, et consentent à leur publication après leur examen par le Conseil d'administration.

Les autorités remercient aussi la communauté internationale de sa contribution à la promotion de la sécurité et de la stabilité dans la région, une priorité fondamentale de leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En particulier, l'appui des forces centrafricaines et françaises, ainsi que l'intervention des dirigeants africains, ont permis de mettre en place des conditions propices au dialogue et à la réconciliation nationaux, et de contenir la crise régionale. Le nouveau gouvernement du Premier Ministre Touadéra a répété l'engagement du Président Bozizé à consolider la paix, la sécurité et le dialogue, en en faisant la plus haute priorité de l'action de son gouvernement.

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

Le **PIB réel** a progressé de 4,2 % 2007, porté par l'absorption intérieure et le redressement des exportations de diamants et de bois. Du fait de la reprise dans le secteur agricole et de la nette contraction de la masse monétaire au sens large due à des transferts d'aide plus faibles que prévu, l'inflation est tombée à 1 % en 2007, bien en deçà du critère de convergence régionale de 3 %. Bien que la dépréciation du dollar et la baisse de la demande intérieure en réaction aux cours élevés du pétrole aient atténué la détérioration du secteur extérieur, le déficit des transactions courantes s'est néanmoins détérioré considérablement, de 2,7 % du PIB en 2006 à 4,4 % en 2007, à cause de la hausse du coût des importations énergétiques. Les réserves de change ont diminué substantiellement aussi.

La **politique budgétaire** a eu pour objectif de créer l'espace nécessaire pour des dépenses de lutte contre la pauvreté et des dépenses d'investissement. Pour la deuxième année consécutive, un solde primaire positif a été enregistré. L'objectif d'un solde primaire d'1 % du PIB a été dépassé grâce à une augmentation des recettes et à une meilleure affectation des dépenses. Pour améliorer la perception des recettes, des réformes ont été opérées dans les administrations, notamment dans l'administration des douanes. Pour ce qui est des dépenses, les autorités ont cherché à limiter les dépenses discrétionnaires et la masse salariale. Les dépenses ont aussi été réorientées vers les

secteurs prioritaires tels que l'éducation et la santé. Cependant, étant donné les ressources internes limitées et une aide budgétaire plus faible que prévu, l'objectif d'une réduction de la dette intérieure de 2,2 % du PIB n'a pas pu être atteint. Les autorités sont bien conscientes du coût social considérable de la dette intérieure et de son effet négatif sur la réduction de la pauvreté et le développement du secteur privé. Elles sont en train de préparer une stratégie de réduction de cette dette.

La **politique monétaire**, qui est menée au niveau régional, a conduit à une baisse de l'inflation à 1 %. Le système financier est en meilleure santé après la recapitalisation d'une banque en difficulté. Les autorités notent avec satisfaction l'achèvement du PESF, qui contribue aux efforts qu'elles déploient pour développer leur système financier afin de valoriser sa contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne les **réformes structurelles**, les autorités ont cherché à accroître l'efficacité du secteur public, en particulier dans des domaines essentiels pour le succès de la politique budgétaire. En vue d'améliorer l'administration des recettes, un audit externe du guichet unique à Douala a été effectué. Un audit de tous les autres organismes de perception des recettes a été mené aussi et d'autres audits sont prévus en vue d'améliorer la qualité de leur travail. Pour ce qui est de la gestion des dépenses publiques, les autorités ont adopté des lois visant à simplifier la chaîne des dépenses et ont informatisé le système de gestion de la solde. Des progrès ont été accomplis aussi en ce qui concerne la mise en place d'un compte unique du Trésor, avec notamment l'élimination du stock des chèques du Trésor. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, les autorités ont veillé à ce qu'aucun permis exceptionnel ne soit accordé dans l'exploitation forestière, et ont pris des mesures pour adopter les meilleures pratiques internationales dans le secteur minier et pour satisfaire aux exigences de l'initiative pour la transparence des industries extractives.

En dépit de la ferme détermination des autorités, certains objectifs du programme n'ont pas été atteints en temps voulu en raison de l'insuffisance des capacités et du manque de ressources. Le critère de réalisation relatif au plafond des salaires et des arriérés intérieurs a été raté de peu. Le financement des donateurs ayant été plus faible que prévu, le critère de réalisation relatif au crédit des banques commerciales a été raté de 0,3 % du PIB. Les autorités ont réagi en promulguant une loi limitant l'accès de l'État aux comptes des banques commerciales. Le critère permanent relatif aux arriérés extérieurs n'a pas été observé brièvement en raison d'une mauvaise communication avec les créanciers et d'une insuffisance de trésorerie. Ces arriérés ont été rapidement réglés. En ce qui concerne les critères de réalisation structurels, les autorités ont pris des mesures correctives pour ce qui est de la réduction de l'encours des arriérés fiscaux des entreprises publiques. Elles ont aussi respecté le critère relatif à la tarification des produits pétroliers, quoique avec retard, car il a fallu prendre des mesures pour atténuer l'impact social de la mesure et obtenir l'appui de la société civile et des syndicats à la réforme. Étant donné les mesures correctives qui ont été prises, les autorités sollicitent

une dérogation pour l'inobservation de ces objectifs.

II. PROGRAMME DE RÉFORME POUR 2008 ET AU-DELÀ

Les autorités ont l'intention de faire fond sur les progrès accomplis jusqu'ici pour continuer de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance tout en consolidant la stabilité macroéconomique. Elles prennent note avec intérêt de la note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale, qui fait ressortir franchement les points forts et les points faibles du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elles ont bien accueilli les recommandations formulées par les services du FMI, y compris la nécessité de bien établir le coût des stratégies sectorielles et de mettre en place un système de suivi simplifié. Elles sont du même avis que les services du FMI : la réussite de ce plan dépend d'une augmentation de l'aide de la communauté internationale.

Le cadre macroéconomique du programme de réforme pour 2008 suppose que les perspectives resteront favorables, avec une accélération de la croissance, portée par le redressement du secteur agricole et le dynamisme des exportations. Néanmoins, les autorités sont attentives aux risques que représente la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires, ainsi qu'aux risques de conflits régionaux.

Politique budgétaire

Les autorités ont l'intention de continuer de mener une politique budgétaire prudente afin de pérenniser la stabilité macroéconomique et de créer l'espace budgétaire nécessaire pour des dépenses propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Elles ont pour objectif un excédent primaire, qui permettra de réduire les arriérés intérieurs et le service de la dette extérieure. Pour ce qui est des recettes, les autorités prévoient une augmentation de 1/2 % du PIB. Pour atteindre cet objectif ambitieux, elles ont l'intention d'opérer des réformes de l'administration et de la politique fiscale, notamment en éliminant les exemptions douanières discrétionnaires et en relevant les taxes forestières. En ce qui concerne les dépenses, elles envisagent de réorienter les ressources limitées vers les secteurs prioritaires tels que l'éducation et la santé, ainsi que vers des projets d'investissement essentiels.

Les autorités chercheront aussi à améliorer la gestion des finances publiques afin de réduire le coût élevé du crédit pour l'État et d'accéder aux avances statutaires de la BEAC, ainsi qu'au nouveau marché financier régional de la CEMAC, ce qui apportera une flexibilité supplémentaire pour le financement des besoins de liquidité à court terme. Cependant, les autorités sont conscientes de la nécessité de renforcer leur mécanisme de contrôle des dépenses et leurs capacités de gestion de la dette avant d'accéder au marché financier régional, et sollicitent l'assistance technique du FMI dans ces domaines.

Étant donné l'impact négatif considérable des arriérés intérieurs accumulés au fil des ans (23 % du PIB aujourd'hui) sur la pauvreté et sur le dynamisme du secteur privé, les autorités ont l'intention d'adopter un programme crédible de règlement de ces arriérés.

En ce qui concerne la dette extérieure, les autorités déploient des efforts prometteurs pour obtenir la participation des derniers créanciers bilatéraux officiels et commerciaux à l'initiative PPTTE. Elles cherchent à atteindre le point d'achèvement de l'initiative au plus tôt pour réduire le risque de surendettement et réorienter les ressources consacrées au service de la dette vers les objectifs de développement.

Politique monétaire et politique du secteur financier

La politique monétaire restera axée sur la stabilité des prix, l'objectif d'inflation étant fixé de manière à respecter le critère de convergence régionale de 3 %. Dans ce cadre, le crédit au secteur privé sera accru avec la réduction des arriérés intérieurs afin d'accélérer une croissance tirée par le secteur privé, tandis que l'exposition des banques commerciales au secteur public sera réduite. Les autorités notent avec satisfaction l'achèvement du PESF, qui a établi que l'exposition des banques commerciales au secteur public constituait un risque systémique important. À ce sujet, elles ont l'intention de mieux contrôler les finances des entreprises publiques, notamment en vérifiant leurs comptes, en réformant leur gestion et en adoptant une tarification des services publics au coût réel. Face au risque que représente le niveau élevé des prêts improductifs, les autorités ont l'intention d'exiger une nouvelle recapitalisation du système bancaire, mais elles sont déterminées à ne pas y consacrer de ressources publiques.

Réformes structurelles

Les autorités ont l'intention de continuer d'appliquer un programme de réforme ambitieux pour accroître l'efficacité de l'administration et réduire les distorsions, et ainsi encourager une croissance tirée par le secteur privé et renforcer la résistance de l'économie aux chocs exogènes.

En ce qui concerne les réformes structurelles budgétaires, les autorités ont l'intention de s'appuyer sur les progrès accomplis jusqu'ici pour opérer de nouvelles réformes dans l'administration des recettes, la politique fiscale et la gestion des finances publiques, en vue d'accroître durablement les recettes à moyen terme. Pour ce qui est de l'administration des recettes, elles envisagent d'achever la réorganisation des organismes financiers afin de réduire le coût du respect des obligations fiscales pour les contribuables et d'en accroître l'efficacité. En ce qui concerne l'administration fiscale, les autorités chercheront à rehausser le taux de respect des obligations fiscales des gros contribuables et des entreprises publiques, notamment par des audits et des recouvrements obligatoires. En matière de politique fiscale, les autorités opéreront une vaste réforme visant à intégrer toutes les lois fiscales dans un code allégé en vue

d'élargir l'assiette de l'impôt, de simplifier le système fiscal et de réduire davantage le coût du respect des obligations fiscales.

En ce qui concerne la réforme de la gestion des finances publiques, les autorités vont moderniser et renforcer le système de contrôle des dépenses publiques conformément aux recommandations du dernier rapport du programme des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA). Elles ont l'intention aussi de renforcer le cadre juridique régissant l'émission des garanties publiques pour veiller à ce que celles-ci soient conformes à la loi de finances.

Dans le secteur pétrolier, les autorités prévoient d'éliminer les subventions nettes aux carburants en appliquant un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix. Elles cherchent ainsi à protéger le budget de nouvelles hausses des cours du pétrole. Cependant, elles savent que les répercussions économiques des cours élevés du pétrole se traduiront par des difficultés supplémentaires en particulier pour les couches les plus vulnérables de la population. Elles appellent donc au soutien de la communauté internationale pour établir et appliquer des dispositifs de protection efficaces.

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, les autorités chercheront à respecter les meilleures pratiques internationales, notamment en publiant un rapport d'audit sur le secteur minier comme l'exige l'initiative pour la transparence des industries extractives. Elles ont l'intention aussi d'adopter un nouveau code forestier avant de délivrer de nouvelles licences.

En matière de gouvernance, les autorités ont l'intention de poursuivre les réformes en vue d'améliorer l'efficacité du secteur public, de lutter contre la corruption et d'améliorer le climat des affaires en encourageant la transparence et la responsabilisation des fonctionnaires. À cet égard, des ressources adéquates seront affectées au nouveau comité de lutte contre la corruption et à l'application de la loi exigeant la divulgation des actifs des hauts fonctionnaires. Le système judiciaire sera aussi réformé conformément aux recommandations de la table ronde sur la justice : il s'agira de moderniser le système des tribunaux et de réduire le coût du recouvrement des dettes afin d'améliorer le climat des affaires.

III. CONCLUSION

Les autorités de la République centrafricaine, que je représente, accomplissent des progrès considérables dans l'application du programme FRPC en vue de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance tout en consolidant la stabilité macroéconomique. Alors qu'elles s'emploient à atteindre ces objectifs, leur tâche est difficile : la paix et la sécurité doivent être consolidées, les besoins de reconstruction et de développement sont énormes, et les capacités sont largement insuffisantes. Elles sont déterminées à poursuivre les réformes et le dialogue avec leurs partenaires de développement, y

compris le FMI. Elles sollicitent aussi un surcroît d'aide de la communauté internationale pour mener à bien cet effort.

Sur la base de la solide application globale du programme, dans des circonstances difficiles, et de l'engagement des autorités à poursuivre un ambitieux programme de réforme, je souhaiterais solliciter au nom des autorités de la République centrafricaine, que je représente, l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC en vigueur. Les autorités sollicitent aussi une dérogation pour l'inobservation de critères de réalisation, pour lesquels elles ont pris des mesures correctives.

Elles sollicitent aussi un relèvement de leur accès aux ressources du FMI au titre de l'accord FRPC pour un montant équivalent à 15 % de leur quote-part, afin de faciliter l'ajustement aux chocs exogènes sur les termes de l'échange et les prix du pétrole. Étant donné l'incertitude qui entoure les prix du pétrole et des denrées alimentaires, les autorités suivent de près l'évolution de la situation et espèrent obtenir en temps voulu une aide supplémentaire du FMI et de leurs partenaires au développement, si le besoin se fait sentir. Je serais reconnaissant aux administrateurs de répondre favorablement aux demandes des autorités que je représente.